

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 4 Juin 2024**



Le 04 juin 2024 de l'an deux mille vingt-quatre, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la cinquième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date 15 mai 2024.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 15
- Les membres titulaires absents : 10
- Les membres titulaires absents excusés : 0
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 2
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 10
 - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
 - Ambroise Kanell, Responsable du pôle d'appui aux acteurs de l'ARB-IG
 - Annie-Claude COLAS Assistante Administrative et Financière
 - Nancy MONLOUIS Assistante Administrative
 - Marine MARIE-CHARLOTTE, Chargé de mission LPRIG
 - Julien GERARD, Responsable du pôle animation/sensibilisation
 - Catherine HERMANT, Responsable du pôle observatoire botanique
 - Magalie VANIER, Chargée de communication
 - Marc GAYOT, Responsable du conservatoire botanique
 - Claire MAGNARD, DEAL Guadeloupe

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré conjointement par l'assistante administratif.

La Présidente, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La Présidente informe que Madame Kanell AMBROISE étant en congé jusqu'à la semaine du 17 juin, la direction par intérim est assurée par Madame Catherine Armand, responsable du pôle Observatoire Régional de la Biodiversité, pendant cette période.

La Présidente présente alors l'ordre du jour :

Pour information

1. Point d'information sur la direction assurée par Nicolas DIAZ
2. Point d'information sur les élections de la présidence et de la vice-présidence

Pour délibération

3. Election de la vice-présidence
4. PV du CA du 22 mars 2024
5. Approbation des actes liés aux marchés publics dans le cadre de LPRIG
6. Approbation du nouveau régime indemnitaire
7. Adoption de l'organigramme
8. Présentation du projet d'établissement du CBIG
9. Adoption du compte administratif 2023

Point d'information

10. Récapitulatifs des conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA
11. Point d'information sur le groupe de travail sur le temps hebdomadaire à l'agence
12. Point d'information sur le lancement de la communication de LPRIG

Arrivé de Monsieur Jean Marie PILI et Monsieur Ferdy LOUISY

Madame la Présidente demande à modifier l'ordre du jour comme suit : le revote du compte administratif du CA 2023, essentiel en raison de son importance, sera déplacé au point 4 au lieu du point 9 initial. Ce vote nécessite la présence de la vice-présidence pour présider le vote, car il sera demandé à la présidente et à l'ordonnatrice, c'est-à-dire la directrice par intérim, de se déporter lors du vote.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires ou des amendements.

En l'absence de réponse, **Madame la Présidente** soumet au vote cette modification de l'ordre du jour.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM

	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	11 (8 titulaires + 3 suppléants)	
En présentiel	6 (5 titulaires + 1 suppléant)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Voté à l'unanimité

Madame la Présidente stipule qu'ils expliqueront lors du débat la raison pour laquelle le compte administratif doit être revoté.

Le nouvel ordre du jour est donc le suivant :

Pour information

1. Point d'information sur la direction assurée par Nicolas DIAZ
2. Point d'information sur les élections de la présidence et de la vice-présidence

Pour délibération

3. Election de la vice-présidence
4. Adoption du compte administratif 2023
5. Approbation des actes liés aux marchés publics dans le cadre de LPRIG
6. Approbation du nouveau régime indemnitaire
7. Adoption de l'organigramme
8. Présentation du projet d'établissement du CBIG
9. PV du CA du 22 mars 2024

Point d'information

10. Récapitulatifs des conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA
11. Point d'information sur le groupe de travail sur le temps hebdomadaire à l'agence
12. Point d'information sur le lancement de la communication de LPRIG

POINT N°1 : INFORMATION SUR LA DIRECTION ASSUREE PAR M. DIAZ

Madame la Présidente informe que Monsieur Nicolas DIAZ était en arrêt maladie du 9 février au 26 avril inclus, et depuis le 26 avril il est en congé jusqu'au 30 juin inclus. L'intérim de la direction est assuré par Kanell AMBROISE, qui est en congé du 03 au 11 juin. Pendant cette période, Madame Catherine Hermant assure l'intérim de la direction.

Madame la Présidente ajoute que les congés de Monsieur Nicolas DIAZ pourront se poursuivre jusqu'à épuisement. Elle demande confirmation sur la date exacte de fin des congés à Madame Annie-Claude COLAS, Assistante Administrative et Financière de l'agence.

Madame COLAS répond jusqu'à mi-juillet.

Madame la Présidente précise qu'elle doit avoir un entretien avec Monsieur DIAZ, qui lui a informé qu'il ne souhaite pas poursuivre à la tête de la direction de l'agence. Ainsi, nous devons assurer cette transition pour la troisième fois et relancer le processus de recrutement du directeur de l'agence. La Présidente indique qu'elle ne sait pas si Monsieur Marc GAYOT, représentant du personnel, souhaite intervenir à ce sujet, mais souligne que toute la structure aspire à une stabilité au niveau de la direction de l'agence.

Monsieur Marc GAYOT précise qu'il n'a rien d'autre à ajouter, mentionnant que grâce à l'intérim assuré par Kanell Ambroise, l'agence a fonctionné de manière assez efficace au cours des derniers mois et que les dossiers ont continué d'avancer. Cependant, il souligne que tous aspirent à la stabilité pour être plus opérationnels.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole.

Monsieur Patrick PHILIS demande combien de directeurs ont été nommés. Il a également souhaité savoir s'il y avait une analyse en cours pour comprendre les raisons des départs récurrents des directeurs. Il a posé la question de savoir si cela était dû à une charge de travail excessive, à un manque de satisfaction professionnelle ou à d'autres facteurs. Il a exprimé le souhait d'éviter que l'agence se retrouve à nommer quelqu'un qui partirait seulement six mois après sa nomination.

Madame la Présidente rappelle que Madame Myriam ROCH BERGOPSOM avait été nommée directrice par intérim pour une période prévue du 1er février 2021 au 31 janvier 2022, dans le cadre d'un processus de recrutement pour le poste de directeur/directrice. L'objectif initial était également de la tester pour évaluer sa capacité à assumer ce rôle à long terme. Madame AMBROISE a ensuite assumé

la direction par intérim à partir du conseil d'administration du 6 décembre 2022 jusqu'à la prise de fonction de Nicolas Diaz à la mi-juillet 2023.

Madame la Présidente souligne que Madame AMBROISE s'est révélée très brillante dans son intérim, elle apprend rapidement, est très efficace et bien organisée. Mais à l'époque Madame AMBROISE était en cours de stagiairisation.

Madame COLAS confirme à la présidente que Kanell AMBROISE a été recrutée comme stagiaire en juillet 2022 et est devenue titulaire en juillet 2023.

Madame la Présidente explique que Nicolas Diaz a été recruté à mi-juillet 2023, puis a été en arrêt maladie à partir du 9 février 2024. Elle exprime le souhait que les choses se terminent favorablement avec Monsieur Diaz afin de pouvoir entamer un nouveau processus de recrutement. Elle laisse entendre que si Kanell est intéressée, elle pourrait être candidate pour ce poste.

Madame la Présidente conclut en affirmant qu'en termes de ressources humaines, elle ne peut pas fournir plus d'informations que celles déjà discutées ce matin, et demande s'il y a d'autres questions.

Madame SENE exprime ses préoccupations concernant le délai prolongé du processus de recrutement, rappelant qu'il prend généralement plus d'un an. Elle s'interroge sur la possibilité de présenter un poste potentiellement vacant, si cela est une pratique courante.

Madame la Présidente précise que des modifications ont été apportées au processus de recrutement au niveau de l'OFB. Initialement, chaque étape devait être validée au niveau de l'OFB avant de passer au conseil d'administration suivant, ce qui prolongeait le processus. Cependant, cette procédure n'est plus en vigueur. Lors de l'établissement du programme des interventions, la Présidente avait souligné la nécessité de raccourcir ce processus trop long. Ainsi, le processus de recrutement des directeurs à l'OFB a été simplifié.

Madame SENE souligne l'importance de ne pas hésiter à convoquer un conseil exceptionnel dès que toutes les informations nécessaires seront disponibles, afin d'éviter de prolonger une période d'intérim fragile.

Madame la Présidente répond en affirmant que l'objectif est d'assurer la transition avec Nicolas Diaz le plus rapidement possible, permettant ainsi de lancer rapidement la procédure de recrutement. Elle ajoute que le prochain Conseil d'Administration pourra ensuite valider les candidatures. Si tout se déroule comme prévu, le nouveau directeur ou la nouvelle directrice devrait être recruté(e) dans un délai de 4 à 5 mois.

POINT N°2 : INFORMATION RELATIVE A LA PRESIDENCE ET A LA VICE-PRESIDENCE

Madame la Présidente explique que l'élection du vice-président est prévue aujourd'hui, contrairement à celle de la présidence, conformément aux normes administratives en vigueur. Elle rappelle brièvement l'historique : l'agence a été créée le 7 mai 2021 et lors de cette séance initiale, elle avait été élue présidente avec Jean-Michel ZAMMITE en tant que vice-président au titre de l'Office français de la biodiversité. En juin 2021, son mandat de conseillère régionale ayant expiré, sa présidence a pris fin automatiquement, nécessitant une nouvelle élection en juillet 2021 où elle a été réélue présidente de l'ARB le 30 juillet 2021.

Elle souligne que ce décalage entre l'élection initiale du président le 7 mai et sa réélection le 30 juillet a compliqué les procédures. Ainsi, lors de la séance du 4 juin, elle a proposée de réaliser les élections pour les deux postes. Cependant, elle mentionne qu'elle ne peut pas procéder à la réélection du président tant que son mandat actuel n'est pas échu, ce qui, selon elle, rendant la situation quelque peu complexe.

Madame PENCHARD répond en exprimant son exaspération face à un problème similaire qu'elle rencontre à l'établissement public du grand port, où les procédures liées aux personnes qualifiées ne se déroulent jamais comme prévu, entraînant des élections fréquentes. Elle exprime sa compréhension pour la situation de Madame la Présidente et se demande si celle-ci doit également faire des déclarations de patrimoine à la Haute Autorité malgré l'absence de rémunération. Elle partage son expérience personnelle au port, où elle a déjà dû effectuer cette démarche sept fois et se dit épuisée par cette formalité récurrente. Elle conclut en soulignant que, malgré tout, ces procédures doivent être suivies, même si cela peut être frustrant.

Madame la Présidente reprend en expliquant qu'elle ne peut pas procéder à la réélection de la présidence pour l'instant. Malgré cela, il est nécessaire d'élire aujourd'hui le vice-président, afin qu'au prochain conseil prévu la dernière semaine d'août (au retour des vacances) que le ou la vice-présidence puisse procéder à l'élection de la présidence lors de la fin de son mandat arrivant à expiration le 29 juillet prochain. À ce moment-là, un nouveau président pourra être élu, illustrant ainsi les défis de l'administration.

POINT N°3 : ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE

Madame la Présidente annonce que le mandat du vice-président actuel a expiré le 6 mai. Ce matin, elle demande donc qui souhaite postuler au poste de vice-président du Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe.

Monsieur Jean-Michel ZAMMITE déclare qu'il souhaite continuer à occuper la fonction de vice-président et se porte candidat.

Madame la Présidente confirme ensuite qu'une candidature pour la vice-présidence est enregistrée. Elle demande s'il a d'autres candidatures, ne voyant pas d'autres candidats, elle poursuit en indiquant que l'élection du vice-président se fera à main levée ou à voix haute, sans bulletin secret, si personne ne s'y oppose.

Face à l'absence d'objection, **la Présidente** décide alors de procéder à l'élection.

Madame la Présidente met aux voix la candidature de Monsieur Jean-Michel ZAMMITE au titre de l'Office français de la biodiversité pour le poste de vice-président de l'ARB-IG.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)

OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	11 (8 titulaires + 3 suppléants)
En présentiel	6 (5 titulaires + 1 suppléant)
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Voté à l'unanimité

Madame la Présidente félicite le vice-président, Monsieur Michel ZAMMITE

Monsieur ZAMMITE remercie tous les administrateurs et exprime son engagement à soutenir l'équipe de l'Agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe.

Madame la Présidente remercie Monsieur ZAMMITE

Madame la présidente dirige la séance vers le point 4 de l'ordre du jour, ce point ayant été modifié pour devenir l'approbation du compte administratif 2023.

POINT N°4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur ZAMMITE pour expliquer ce point. Elle précise qu'elle et la directrice par intérim, Catherine HERMANT, assisteront au débat mais ne participeront pas au vote.

Monsieur ZAMMITE indique que le compte administratif a été voté lors du CA du 22 mars 2024. Cependant, une erreur matérielle a été constatée dans la délibération. Il a été noté une absence de reprise

du résultat 2022 en page 7 du document. Par conséquent, il a été décidé, en accord avec la paierie régionale, de faire revoter le compte administratif 2023. Les montants restent inchangés.

Monsieur ZAMMITE s'excuse pour le léger contretemps administratif qui va nécessiter quelques instants. Il précise que les montants concernés ne changent pas, mais qu'un nouveau vote est nécessaire. Il propose d'abroger la délibération n° 2024-07 en raison de l'erreur matérielle et de procéder à l'adoption du compte administratif de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2023.

Avant de procéder au vote, **M. ZAMMITE** demande s'il y a des questions ou des observations de la part des membres présents.

Monsieur Ferdy LOUISY demande à voir l'erreur, et demande si le résultat reste inchangé.

Madame la Présidente donne la parole à madame Catherine HERMANT

Madame Catherine HERMANT prend la parole pour expliquer qu'il y avait un problème avec la version initiale de la délibération : un tableau avait été omis. Elle a précisé que le tableau manquant, qui concerne les résultats de l'exercice précédent, a été ajouté. La délibération reste inchangée, mis à part l'insertion de ce tableau. Contenant le résultat de l'exercice précédent.

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2022
Total cumulé	963 965,18 €	1 571 055,23 €	607 090,05 €
Investissement	128 605,43 €	104 032,90 €	- 24 572,53 €
Fonctionnement	835 359,75 €	1 467 022,33 €	631 662,58 €

Madame la Présidente a également mentionné que le document de synthèse a été envoyé à tous.

Monsieur LOUISY interroge sur la nécessité d'une nouvelle délibération, étant donné que le contenu original reste inchangé à l'exception de l'ajout du tableau manquant.

Monsieur SCHMIDER explique qu'il s'agissait d'une erreur matérielle. Cette omission concernait le tableau du report de l'exercice 2022, ce qui a conduit à un résultat de clôture négatif. Une lettre d'observation de la préfecture a suivi, menaçant d'un renvoi à la Chambre régionale des comptes. Après vérification, l'erreur a été reconnue comme matérielle et la procédure a été abandonnée. Cependant, par précaution et en accord avec la préfecture et le comptable public, il a été décidé de revoter le compte administratif. On ne revote pas le compte de gestion, ni l'affectation du résultat car il s'agissait d'une erreur matérielle uniquement dans le tableau mais pas dans la délibération.

Monsieur LOUISY demande si résultat de clôture présenté dans la délibération précédente diffère de celui indiqué dans la nouvelle délibération. Il a demandé des éclaircissements sur cette variation.

Monsieur SCHMIDER précise que la délibération initiale était correcte en ce qui concerne la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion. Cependant, la présentation du compte administratif comportait une erreur, qualifiée de matérielle ou non, il a jugé plus prudent de soumettre à nouveau le compte administratif au vote pour garantir la précision des documents financiers.

Monsieur LOUISY note que la préfecture exerce son rôle de contrôle de légalité, il remercie pour l'explication mais a exprimé ses doutes quant à la nécessité de cette démarche.

Madame la Présidente indique qu'il était essentiel de noter qu'une erreur matérielle s'était glissée dans le tableau envoyé. Cette erreur avait conduit à une présentation déficitaire au lieu d'excédentaire, en raison d'un montant de 607 090 € mal positionné. Cette situation avait entraîné la réception d'une lettre

du secrétariat général, déférant le dossier à la Chambre régionale des comptes. Elle a précisé qu'après une analyse plus approfondie, il avait été constaté que l'erreur matérielle avait induit la préfecture à saisir la Chambre régionale des comptes. Suite à cela, une correction avait été effectuée et un courrier à été envoyé au préfet. Celui-ci avait confirmé qu'il s'agissait bien d'une erreur matérielle et avait demandé que les comptes soient saisis directement de manière dématérialisée.

Madame la Présidente a également rappelé que cette consigne était parvenue en mars, période pendant laquelle le directeur était en congé maladie et Madame Kanell AMBROISE avait dû reprendre l'ensemble des activités, y compris la gestion de trois mois de travail en retard. Cela a retardé la dématérialisation des documents, le processus est actuellement en cours pour éviter ces anomalies.

Madame la Présidente a conclu en indiquant que le préfet a envoyé un courrier à la Chambre régionale des comptes pour demander l'arrêt de la saisine. En conséquence, la Paierie régionale a demandé de revoter le compte administratif. Bien que cela ne modifie pas l'affectation du résultat et du budget primitif, ce nouveau vote étant requis pour garantir la conformité juridique des documents.

Madame SENE demande si cela ne changeait pas le résultat, en soulignant, que la délibération était correcte même sans le report.

Monsieur SCHMIDER répond que la délibération était correcte. Il a précisé qu'il y avait, en effet, une parfaite concordance entre le compte administratif et le compte de gestion. La délibération avait correctement affecté le résultat de 607 090 €, qui tenait compte du résultat de clôture de l'exercice 2022. Par conséquent, la délibération était conforme, et il n'était pas nécessaire de modifier le fond du texte

Madame SENE demande s'il suffisait de corriger le tableau pour refléter les bons montants.

Madame la Présidente acquiesce.

Monsieur SCHMIDER confirmant à son tour qu'il ne s'agissait que de cela, Il a également mentionné que l'agence n'avait pas encore adhéré au processus de dématérialisation des documents budgétaires, qui se compose de deux circuits : la dématérialisation vers le comptable public (le payeur régional) et la dématérialisation vers la préfecture pour le contrôle de légalité. Cette adhésion à l'acte budgétaire étant en cours, comme l'a indiqué la présidente.

Monsieur LOUISY interroge sur le fait que le tableau en question était un document annexe de gestion. Il a demandé des précisions sur le fait que ce tableau ne correspondait pas réellement aux documents du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Présidente a confirmé que c'était bien le cas.

Monsieur LOUISY remercie Madame la Présidente de sa réponse.

Madame la Présidente sollicite d'éventuelles interventions supplémentaires. Ne recevant aucune demande de prise de parole, elle a annoncé qu'elle se retirerait de la salle, accompagnée de la directrice par intérim, Catherine Hermant, afin de permettre au vice-président de procéder au vote.

Madame COLAS stipule que la présidente et la directrice par intérim sont bien sorties de la salle. Elle signale ensuite à Monsieur ZAMMITE qu'il a la parole.

Monsieur ZAMMITE exprime ses remerciements aux administrateurs et a particulièrement salué Monsieur LOUISY pour sa question pertinente. Il a souligné que cette intervention avait contribué à clarifier les débats et à fournir les précisions nécessaires, permettant ainsi de rassurer et d'apporter les informations complémentaires requises à l'ensemble des participants.

Monsieur LOUISY remercie M. ZAMMITE et lui exprime ses félicitations pour sa réélection à la vice-présidence.

Monsieur ZAMMITE remercie Monsieur LOUISY et passe ensuite au vote du compte administratif 2023.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	11 (8 titulaires + 3 suppléants)	

En présentiel	5 (4 titulaires + 1 suppléants)
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant

Nombre de votants : 18

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 18

Voté à l'unanimité

Monsieur ZAMMITE remercie les membres pour leur vote unanime en faveur de la rectification du compte administratif. Il demande ensuite que Madame la Présidente et la directrice par intérim reviennent dans la salle.

Madame la Présidente demande si le compte administratif, sans erreur, a été voté.

Monsieur ZAMMITE informe Madame la Présidente et Madame la Directrice par intérim que le compte administratif a été voté à l'unanimité.

Madame la Présidente remercie tous les administrateurs et indique que la séance va donc continuer.

POINT N°5 : ADOPTION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARB-IG DU 22 MARS 2024

Madame la Présidente annonce que nous passons au point suivant, l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe du 22 mars 2024. Elle demande s'il y a des amendements ou des observations sur ce procès-verbal. Ne recevant aucune observation ni amendement, elle propose de le mettre au vote.

En l'absence de remarques, **la Présidente** soumet l'adoption du PV du 22 mars 2024 au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	11 (8 titulaires + 3 suppléants)	
En présentiel	6 (5 titulaires + 1 suppléant)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Voté à l'unanimité

POINT N° 6 : APPROBATION DES ACTES POUR LES MARCHES PUBLICS > 90K€ HT

Madame la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des actes pour les marchés publics. Elle invite Madame Marine MARIE-CHARLOTTE, Ingénieure en charge de l'expédition « La planète revisitée des îles de Guadeloupe », à présenter ce point.

Madame MARIE-CHARLOTTE commence en saluant les participants. Elle explique que l'objectif de la réunion est d'adopter les actes nécessaires pour engager deux marchés liés au projet de la Planète Visite des Îles de Guadeloupe. Elle rappelle, qu'un grand marché a été lancé, sous appel d'offres ouvert et numéroté de 2024N01 à 2024N07, correspondant aux 7 lots du marché. Ce marché concerne des prestations de transport, d'hébergement et de restauration en lien avec la mission d'exploration. Les 7 lots incluent, le transport des participants, la location de bateaux professionnels pour la mission scientifique, l'hébergement des participants et la restauration en groupe, dites continentales et dans les îles du Sud (Terre de Haut, Terre de Bas, Marie Galante et la Désirade)

MARCHE : n°2024N01-2024N07

OBJET : Prestations de transport, hébergement, restauration en lien avec la mission d'exploration scientifique la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG)

PROCÉDURE : Appel d'offre ouvert (procédure formalisée)

ALLOTISSEMENT :

- LOT 1 : Transports des participants de la mission LPRIG ;
- LOT 2 : Location des bateaux professionnels pour la mission scientifique ;
- LOT 3 : Hébergement des participants de la mission LPRIG en Guadeloupe "continentale" ;
- LOT 4 : Hébergement et restauration des participants de la mission LPRIG à Terre-de-Haut ;
- LOT 5 : Hébergement et restauration des participants de la mission LPRIG à Terre-de-Bas ;
- LOT 6 : Hébergement et restauration des participants de la mission LPRIG à Marie-Galante ;
- LOT 7 : Hébergement et restauration des participants de la mission LPRIG à La Désirade.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Pas de tranche optionnelle, variante et prestation supplémentaire
- Candidature individuelle ou groupement

DURÉE DU MARCHÉ : 12 mois

Madame MARIE-CHARLOTTE poursuit en rappelant la procédure suivie pour cet appel d'offres, qui est la procédure classique pour les marchés supérieurs à 90 000 € HT. La publication a été réalisée sur la plateforme « marchés-sécurisés.fr » le 22 mars dernier. La publicité a également été faite sur le site du Journal officiel, le JOUE ainsi que sur le site internet de l'ARB-IG et ses réseaux sociaux. La clôture de l'appel d'offres a eu lieu un mois plus tard, le 25 avril, marquant la date de réception des candidatures et des offres.

Par la suite, une analyse des candidatures et des offres a été réalisée, accompagnée d'un rapport d'analyse. Ce rapport a été présenté lors de la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 17 mai. La

commission a validé le contenu de ce rapport d'analyse des candidatures et des offres, qui sera présenté par la suite.

L'objectif est d'attribuer les marchés aux candidats retenus dans le mois de juin, afin de faire avancer le projet, notamment en ce qui concerne les prestations de transport, qui revêtent une certaine urgence.

Dates prévisionnelles	Étape de la procédure
22/03/2024	Lancement de l'appel d'offres avec une publication sur une plateforme sécurisées (www.marches-securises.com)
À partir du 25/03/2024	Publicité (BOAMP, JOUE, site internet et réseaux sociaux ARB-IG, mails)
25/04/2024	Clôture de l'appel d'offres (limite de réception des candidatures et offres)
Du 26/04/2024 au 03/05/2024	Analyse des candidatures et offres par l'ARB-IG (production du RACO)
17/05/2024	Validation des candidatures et offres retenues en CAO ARB-IG
04/06/2024	Validation des candidatures et offres retenues en CA ARB-IG
07/06/2024	Attribution du marché aux candidats lauréats

Madame MARIE CHARLOTTE poursuit en rappelant la conclusion de l'appel d'offres. Sur les 7 lots, les lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7 se sont révélés infructueux, aucun candidat n'ayant soumis d'offre pour ces lots. En conséquence, conformément aux articles L 2122-1 et R 2122-3 du Code de la commande publique, il est possible, de solliciter des prestataires sans nouvelle publicité ni mise en concurrence n'ayant pas eu de réponse à l'appel d'offre.

Concernant le lot 1, qui concerne le transport et est prioritaire en raison des délais du projet (le projet devant démarrer en septembre avec le premier transport prévu pour ce mois-là), une nouvelle consultation a été réalisée auprès de prestataires locaux. Parmi eux, l'agence Penchard Voyages et Navitour Voyages ont été consultées. Bien qu'ils aient initialement été invités à répondre à l'appel d'offres via le lien vers la plateforme sécurisée, ils n'avaient pas répondu. Suite à des échanges avec eux, il a été établi qu'ils étaient prêts à répondre de nouveau au lot 1.

Une consultation a donc été organisée le 28 mai. Bien qu'il n'y ait pas d'obligation de passer par une commission d'appel d'offres pour ce cas particulier, un rapport d'analyse des candidatures et des offres a été produit. Ce rapport a révélé plusieurs changements, notamment en raison de la complexité du nombre de transports nécessaires pour le projet.

Madame MARIE -CHARLOTTE continue en indiquant que deux devis ont été reçus hier en raison du délai court pour cette nouvelle consultation. Les échanges avec les prestataires ont été nombreux pour bien clarifier les besoins. Les devis reçus sont les suivants :

- Agence Penchard Voyages : 116 000 €
- Navitour Voyages : 132 000 €

Le budget prévisionnel pour cette ligne était de 157 000 €, donc les devis reçus restent dans les limites prévues pour le projet.

Madame MARIE-CHARLOTTE précise que les devis sont des estimations pour le moment, et les prix pourraient varier d'ici septembre. Les prestataires ont mentionné que les prix donnés sont susceptibles de changer, car ils sont basés sur une estimation et non sur une réservation ferme, mais il a été demandé que ces coûts n'évoluent pas à la hausse malgré la marge de la limite prévue pour le projet. Le choix du prestataire se base sur plusieurs critères, notamment le coût, l'organisation des équipes, et la possibilité de négocier les tarifs pour les départs en groupe. L'Agence Penchard Voyage a obtenu une note de 85/100, tandis que Navitour Voyage a reçu une note de 66.69/100. En conséquence, il est proposé de retenir l'agence Penchard Voyage pour cette prestation.

Lots 1, 2, 3, 5, 6 et 7

Lots infructueux (aucune candidature)

→ Dérogation prévue dans les articles L 2122-1 et R 2122-3 du Code de la Commande Publique qui définissent les cas pour lesquels un marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence.

Nouvelle consultation pour le lot 1 (Transports et hébergement transitoire):

- 28/05: Consultation de 2 prestataires (Penchard Voyages, Navitour Voyages) après validation RACO
- Du 28/05 au 03/06: Echanges avec les prestataires pour expliciter les prestations
- 03/06: Obtention des devis : Penchard (116 k€) et Navitour (132 k€)
(budget de 157 k€ / n'inclut pas de transport taxi ni de bateau interîle non régulier)

CHOIX

Note globale PENCHARD : 85/100 et Note globale NAVITOUR : 66,69/100
(critères : coût devis + organisation des équipes + offres remises)

Arrivée de Madame AMIREILLE-JOMIE

Madame MARIE-CHARLOTTE poursuit en détaillant le lot 4, qui concerne l'hébergement et la restauration sur Terre-de-Haut. Pour ce lot, une seule proposition a été reçue, celle de l'UCPA Sport Vacances de Terre-de-Haut. Le devis soumis a obtenu une note globale de 20/40. Cette évaluation est basée principalement sur la qualité technique et l'organisation des équipes. Bien que la note technique ait été correcte, avec une évaluation de 15/20, l'organisation des équipes a suscité des préoccupations. Très peu d'informations ont été fournies sur la gestion logistique pour accueillir et gérer une soixante-dizaine de personnes pendant plus de 17 jours. En conséquence, l'UCPA Sport Vacances a reçu une très mauvaise note pour l'organisation des équipes.

Madame SENE indique qu'il reste la possibilité de faire une mise au point avant la notification du marché. Elle précise que, compte tenu de la note relativement faible attribuée, il est important d'examiner cet aspect en détail.

Madame MARIE-CHARLOTTE explique que, étant donné que le projet est financé par des fonds européens, des estimations préalables ont été réalisées pour évaluer les capacités des prestataires. Elle précise qu'ils sont conscients des exigences et que des discussions seront menées pour clarifier certains points avant la notification officielle du marché. Bien que certaines informations demandées n'aient pas été fournies par les prestataires, cela ne constitue pas un motif suffisant pour rejeter leur offre. Elle confirme que la mise au point avant la notification est bien notée.

Madame MARIE-CHARLOTTE propose au conseil d'attribuer le lot 1 à l'agence Penchard Voyage pour un montant de 116 491,94 € TTC et de l'attribution du lot 4, concernant l'hébergement et la restauration à Terre de Haut, pour un montant de 92 701 € TTC. Elle ajoute que, pour les autres lots, qui n'ont pas reçu de réponses, des prestataires seront sollicités directement, sans nécessiter une nouvelle procédure de mise en concurrence en raison des montants moins élevés. Elle conclut en soulignant que cette approche est conforme aux exigences du projet et aux règlements applicables.

Lot 4

La proposition de l'association UCPA Sports Vacances est **retenue pour un montant global de 92 701,00 € TTC.**

UCPa

CHOIX

Note technique UCPA : 20/40

(critère : qualité du mémoire technique + organisation des équipes)

Monsieur PHILIS demande des précisions sur la durée de séjour de l'équipe de 70 personnes sur Terre-de-Haut, en lien avec les coûts. Il souhaite obtenir un ratio concernant le coût par personne pour les 17 jours de présence sur l'île.

Madame MARIE-CHARLOTTE précise que l'équipe restera pendant 17 jours sur Terre-de-Haut. Elle ajoute qu'un ratio a été calculé, et il est de 50 € par personne et par nuit, pour les coûts d'hébergement et de restauration.

Monsieur PHILIS confirme que ce ratio est correct.

Madame la Présidente rappelle qu'il est important de ne pas oublier plusieurs éléments : il y aura environ 100 chercheurs, les équipes de l'ARB, ainsi que des étudiants qui seront également logés.

Madame MARIE-CHARLOTTE complète en précisant qu'il y aura aussi des journalistes de l'Hexagone qui viendront couvrir l'événement sur le site.

Madame SENE précise que la mise au point, qui est annexée à l'acte d'engagement, consiste à apporter des précisions écrites sur le marché et à préciser les modalités d'exécution. Cette mise au point doit être effectuée avant la signature du marché par le pouvoir adjudicateur et avant la conclusion du marché. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire les réponses aux questions qui n'ont pas encore été apportées. Toutes les demandes de précision pourront être intégrées à cette mise au point en annexe.

Monsieur LOUISY demande la parole. Il précise qu'il rejoint totalement l'observation de Madame la Directrice du Parc National concernant le Lot 4. Il exprime des inquiétudes sur la note de 20/40 qui, selon lui, suscite beaucoup d'incertitude quant à la capacité de l'UCPA à assurer la prestation. Monsieur LOUISY souhaite également revenir sur une des diapositives précédentes où il a constaté que Penchard Voyage est noté sur 100 tandis que Navitour est noté sur 40.

Madame MARIE-CHARLOTTE précise qu'il s'agit d'une coquille et que la note correcte pour Navitour est bien de 69 sur 100.

Monsieur LOUISY demande si l'attribution du marché au candidat lauréat le 7 juin concerne les notifications que l'on fera.

Madame MARIE-CHARLOTTE répond que la date du 7 juin a été donnée approximativement, mais que si des notifications doivent être faites, elles seront ajustées en conséquence.

Monsieur LOUISY demande si les non-retenus seront informés avant les retenus.

Madame SENE précise qu'il est nécessaire d'informer d'abord les candidats non retenus, puis les candidats retenus.

Monsieur LOUISY ajoute que c'était justement sa question : il souhaite savoir si les non-retenus seront informés avant les retenus.

Madame SENE souligne qu'il est important de terminer la séance de délibération, d'informer d'abord les non-retenus, et d'attendre les 10 jours nécessaires avant d'informer les retenus.

Madame MARIE-CHARLOTTE acquiesce.

Madame PENCHARD précise qu'il ne faut pas procéder à la notification des retenus concomitamment avec celle des non-retenus, car cela pourrait entraîner une nullité. En effet, le candidat non retenu a la possibilité de demander des informations sur les raisons de son élimination, et la notification des retenus avant cette étape pourrait poser problème.

Madame PENCHARD interpelle Madame la Présidente pour demander si le Conseil d'Administration doit simplement prendre acte du choix des candidats ou s'il doit voter. Si un vote est nécessaire, elle doit se déporter

Madame la Présidente confirme qu'il s'agira d'un vote.

Madame PENCHARD se déporte pour le vote

Madame la Présidente confirme que le processus a été validé : le candidat non retenu sera d'abord informé, puis il faudra attendre 10 jours avant d'informer le candidat retenu. Elle précise également que la mise au point doit être effectuée.

Madame SENE ajoute que la mise au point peut prendre jusqu'à 48 heures. Il s'agit de demander des précisions et de s'assurer que le candidat est d'accord avec les ajustements avant de signer les documents.

Madame la Présidente acquiesce et demande s'il y a d'autres observations ou amendements.

Monsieur PHILIS veut rajouter quelque chose. Il indique qu'on est sur 116 000 euros pour lesquels l'agence Penchard a proposé un montant. Il demande quelle est la limite d'évolution du montant et suggère de fixer cette limite pour éviter des dépassements importants.

Madame MARIE CHARLOTTE répond que, lorsqu'ils ont discuté avec les prestataires, il a été précisé qu'ils ne pouvaient pas dépasser les montants fixés sans réservation préalable. Elle assure qu'ils vont veiller à ce que les montants ne dépassent pas les prévisions budgétaires et que tout sera précisé dans l'acte d'engagement pour éviter les dépassements.

Monsieur PHILIS insiste sur le fait qu'il est important de fixer une limite pour éviter que les montants n'augmentent de manière significative après l'attribution du marché. Il propose de garantir que le montant ne dépasse pas 120 000 ou 125 000 euros.

Madame MARIE CHARLOTTE précise qu'il est difficile d'avoir des prix fixes sans réservation, mais ils vont inclure des garanties dans l'acte d'engagement pour éviter des dépassements importants.

Monsieur PHILIS souhaite que cette garantie soit précisée pour éviter des écarts de 30 à 40 % par rapport aux montants estimés.

Madame MARIE CHARLOTTE confirme qu'ils feront en sorte que les montants soient bien cadrés dans l'acte d'engagement et qu'ils ne dépassent pas le budget alloué.

Monsieur PHILIS ajoute qu'il est crucial d'assurer une certaine garantie pour éviter que les prix n'augmentent de manière excessive.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres observations.

Madame SENE demande si les autres lots seront faits de gré à gré en fonctions de ce qui sera trouver sur place

Madame MARIE CHARLOTTE acquiesce et précise qu'ils vont réaliser de multiples consultations mais cela concerne des montants qui ne nécessitent pas un passage au CA, ni en CAO.

Madame la Présidente confirme que la procédure sera respectée, et demande s'il y a d'autres observations. Elle rappelle que les lots infructueux seront négociés de gré à gré, sans publicité ni mise en concurrence, pour des montants inférieurs à 90 000 euros.

Monsieur FERDY LOUISY souligne qu'ils sont sur un marché global, et non pas sur des marchés séparés. Il indique que diviser un marché global en plusieurs lots peut sembler comme du saucissonnage. Il ajoute que les règles appliquées à Penchard et Navitour devraient s'appliquer également aux autres prestataires négociés de gré à gré, car il s'agit d'un marché global. Il se demande si cela est correct, car sinon il n'aurait pas été nécessaire de présenter Penchard en conseil d'administration si le raisonnement était différent.

Madame la Présidente indique, qu'ils sont au-dessus de 90 000 euros, ce qui justifie la présentation en conseil d'administration.

Monsieur LOUISY comprend et accepte cette clarification.

Madame SENE propose de préciser, pour chaque lot, les actions à entreprendre en fonction des réponses obtenues. Elle suggère de détailler la délibération pour chaque situation, notamment pour la Désirade, étant donné l'absence de propositions. Elle rappelle que les montants reçus sont de 100 000 €, 132 000 €, et ... pour l'agence Penchard. Elle souligne la nécessité d'être exhaustif dans la délibération, en prenant en compte que l'on ne pourra pas revenir sur ces décisions plus tard.

Madame la Présidente confirme qu'il est important de noter que, bien que le marché soit global, les lots ont été constitués en fonction de la géographie et des spécificités locales. Il n'y a pas d'hôtels capables de fournir toute la prestation sur toutes les îles, ce qui justifie la répartition en lots.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres observations. N'ayant pas d'autres observations, elle propose de mettre au vote les actes suivants :

- L'attribution du lot 1 à l'Agence Penchard Voyage pour un montant de 116 491,94 €.
- L'attribution du lot 4 à l'UCPA Sport Vacances pour un montant de 92 701 €.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)

EPCI	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	12 (9 titulaires + 3 suppléants)	
En présentiel	5 (4 titulaires + 1 suppléant)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Voté à l'unanimité

Madame la Présidente indique qu'il faut informer Madame Penchard qu'elle peut maintenant revenir en salle.

Madame SENE demande ce qui se produit si on dépasse les 116 000€ ?

Madame la Présidente rappelle qu'il a été dit qu'on acceptait une variation de plus ou moins 10% par rapport au prix initial.

Madame SENE oui alors si faudra que cela soit mentionné dans la délibération.

Madame MARIE CHARLOTTE pose une question concernant la possibilité d'avenant au contrat. Elle demande si, en cas de nécessité d'avenant, celui-ci devra repasser en Conseil d'Administration. Elle souligne que c'est une option à envisager pour s'assurer que toutes les démarches soient couvertes correctement.

Madame SENE acquiesce.

Madame la Présidente informe que la délibération sera travaillée avec une extrême précision. Elle précise que, dans le cas où les prix flamberaient, tout avenant nécessaire sera proposé en conséquence. Cependant il est nécessaire de tenir compte des fonds européens qui imposent une fourchette de variation extrêmement faible.

Madame Penchard revient en salle.

POINT N° 7 : ADOPTION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DE L'ARB-IG

Madame la Présidente annonce le point suivant : l'adoption du nouveau régime indemnitaire de l'agence, et précise que celui-ci sera présenté par Annie Claude, Responsable des Ressources Humaines.

Madame COLAS indique que le régime indemnitaire en vigueur, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire Tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est appliqué depuis le 7 mai 2021 au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Cependant, cette délibération ne couvre que les catégories A et B, tandis que la catégorie C n'avait pas été prise en compte.

Pour le projet de "la planète revisitée", un logisticien doit être recruté. La procédure de recrutement a déjà été lancée. Ce logisticien, étant fonctionnaire en détachement sur un poste à projet, nécessite la création d'une catégorie C. Ainsi, il est nécessaire de délibérer pour créer cette catégorie C afin de pouvoir recruter cette personne.

La délibération proposera donc l'ajout de la catégorie C tout en maintenant les catégories A et B sous le régime actuel. Le régime applicable aux catégories C sera basé sur celui du Conseil Régional de la Guadeloupe.

Madame la Présidente rappelle que l'Agence est assujettie au Centre de Gestion de Guadeloupe pour tout ce qui concerne les ressources humaines. La délibération proposée a été soumise au comité social territorial du centre de Gestion, qui a donné un avis favorable. Il est donc demandé aux administrateurs d'adopter le régime indemnitaire tel que présenté, comprenant les catégories A, B et C.

Monsieur LOUISY souhaite clarifier un point. Il précise que, selon les informations fournies par Madame COLAS, il ne s'agit pas de créer un poste de catégorie C, mais simplement d'établir un régime indemnitaire pour cette catégorie. Il demande confirmation pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une création de poste, mais bien de l'implémentation d'un régime indemnitaire pour la catégorie C.

Madame la Présidente reprend qu'il ne s'agit pas de créer un poste de catégorie C. La délibération concerne uniquement la mise en place du régime indemnitaire pour cette catégorie. Le but est d'assurer que le régime indemnitaire soit cohérent avec le recrutement d'un logisticien en catégorie C dans le cadre du projet " la planète revisitée des Îles de Guadeloupe".

Il n'y a pas d'autres observations. **Madame la Présidente** propose donc de mettre au vote la délibération concernant l'adoption du régime indemnitaire pour les catégories A, B et C.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE

Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	12 (9 titulaires + 3 suppléants)	
En présentiel	6 (5 titulaires + 1 suppléant)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant	

Nombre de votants : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 20

Voté à l'unanimité

Madame la Présidente précise que le recrutement du logisticien, prévu pour le 1er juillet, a été finalisé avec succès. Il s'agit d'un Guadeloupéen qui occupait précédemment un poste de fonctionnaire au sein de la collectivité municipale de Toulouse. Ce recrutement marque son retour au pays. Bien que le poste de logisticien soit prévu pour une durée d'un an, cette opportunité servira de tremplin pour de futures intégrations dans d'autres projets ou postes. Le logisticien sera en détachement pour la durée de son contrat projet.

Madame la Présidente exprime sa satisfaction quant à ce recrutement, qui représente à la fois un retour aux sources pour le salarié et un ajout précieux pour l'équipe.

Monsieur LOUISY demande des précisions sur le statut du logisticien. Il souhaite savoir s'il arrive en détachement ou en mutation, en soulignant que le cadre d'emploi est différent.

Madame COLAS explique que le logisticien, fonctionnaire de catégorie C, sera détaché pour une durée d'un an en vertu de la loi de transformation. Ce détachement se fait dans le cadre d'un contrat projet spécifique.

Madame la Présidente précise que ce professionnel a une expérience en animation événementielle et est qualifié pour gérer des situations où des réparations urgentes sont nécessaires, ce qui sera un atout précieux pour le projet "La planète revisitée des îles de Guadeloupe". Elle conclut en soulignant l'importance de ce recrutement, en confirmant que ce choix a été fait en concertation avec ceux ayant une expertise en gestion des projets expérimentaux.

Monsieur LOUISY rappelle que sur la catégorie C une politique a été définie pour donner la priorité aux personnes au chômage localement en Guadeloupe.

Madame la Présidente explique qu'il est important de discuter du recrutement du poste de logisticien. Lors de la procédure de recrutement, 29 candidatures ont été reçues. Après une sélection initiale, 10 candidats ont été retenus pour des entretiens, parmi lesquels 6 ont effectivement passé l'oral. Cependant, quatre candidats se sont désistés. Les entretiens ont révélé que certains candidats, au moment de l'oral, ont été dissuadés par la nature temporaire du poste d'un an.

En outre, lors des entretiens, des questions techniques ont été posées, telles que la réparation d'une ampoule ou la recherche de solutions à des problèmes pratiques. Il est apparu que certains candidats avaient des difficultés à comprendre les exigences du poste, qui nécessitent des compétences

opérationnelles et de bricolage. Ces compétences sont essentielles pour le poste, qui implique également des déplacements sur les îles du Sud de fin septembre à fin novembre. Ce critère doit être compatible avec la vie personnelle des candidats.

Finalement, parmi tous les candidats, celui sélectionné s'est démarqué comme étant le mieux adapté aux exigences du poste.

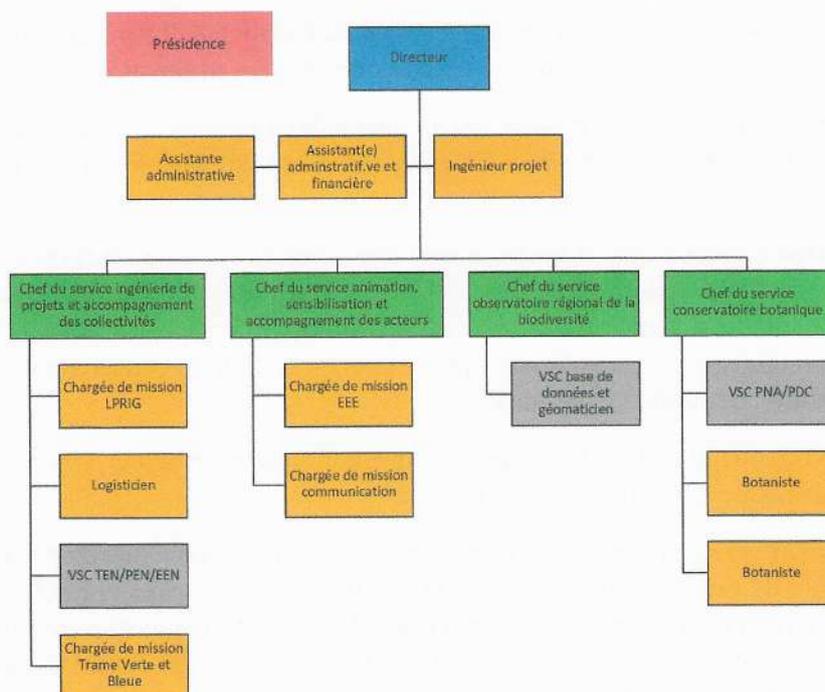
Madame la Présidente remercie les intervenants et stipule passer au point suivant de l'ordre du jour.

POINT N° 8 : ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ARB-IG

Madame la Présidente annonce que le prochain point à l'ordre du jour est l'adoption de l'organigramme de l'agence et cède la parole à Madame COLAS pour expliquer les raisons de cette adoption.

Madame COLAS explique que l'organigramme de l'Agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe est un document obligatoire pour toutes les collectivités. L'organigramme doit être mis à jour, car les postes de chargés de mission et d'ingénieurs ont évolué pour devenir des pôles de responsabilité. Actuellement, il y a quatre pôles principaux : Chef du Service de Projet et Accompagnement des Collectivités, Chef du Service Animation Sensibilisation et Accompagnement des Acteurs, Chef du Service Observatoire de la Biodiversité, et Chef du Service Conservatoire Botanique. Cet organigramme a également été soumis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion, qui a donné un avis favorable.

Madame la Présidente précise que dans l'administration, les intitulés des postes ont une importance spécifique. Dans les anciens organigrammes, les postes étaient désignés comme responsables de pôle, mais il est nécessaire de les appeler chefs de service. Cette terminologie est importante car elle confère une identité administrative officielle. Les chefs de service ont la possibilité de devenir directeurs adjoints, ce qui a été prévu dans les modifications de statut que l'agence a introduites.



Madame la Présidente rappelle également qu'une direction adjointe a été introduite pour éviter les complications liées aux intérim, comme ceux rencontrés ces derniers mois. La validation de cet

organigramme est donc essentielle pour stabiliser la gouvernance de l'agence, notamment en prévoyant un directeur adjoint qui pourra remplacer le directeur en cas de maladie, de déplacement ou pour les congés.

Madame PENCHARD demande des précisions concernant les postes au sein de l'agence. Elle souhaite savoir combien parmi les 18 postes sont des postes permanents et combien sont des postes temporaires ou liés spécifiquement à des projets, comme le poste de logisticien. Elle cherche à comprendre la répartition entre les postes fixes de l'agence et les postes temporaires.

Madame COLAS informe qu'au sein de l'agence, il y a 18 postes au total. Parmi ceux-ci, cinq sont des emplois permanents : les chefs de service et l'Assistante Administrative et Financière.

Madame PENCHARD souligne que, même si le Directeur est considéré comme un poste fonctionnel, il doit également être compté parmi les emplois permanents, portant le total à six postes permanents sur 18. Madame Penchard exprime une préoccupation quant à la fragilité de l'organisation en raison de cette répartition.

Madame SENE pose la question concernant la réglementation de la fonction publique territoriale et si le tableau des effectifs aurait également dû être voté en parallèle. Elle cherche à comprendre comment le tableau des effectifs s'intègre dans le processus actuel.

Madame la Présidente répond que le tableau des effectifs est intégré dans le budget de l'agence.

Madame SENE fait part de ses difficultés à établir le lien entre le tableau des effectifs et les éléments présentés dans le dossier. Elle précise avoir consulté le dossier pendant trois jours et exprime sa préoccupation quant à la question soulevée par Madame PENCHARD.

Madame la Présidente explique que le tableau des effectifs a été présenté le 22 mars, en prenant en compte les nouveaux arrivants, y compris le logisticien qui commencera le 1er juillet. Elle ajoute que, grâce aux fonds européens, un chargé de mission supplémentaire sera recruté prochainement.

Madame SENE souligne que ce sont des contrats projets.

Madame la Présidente précise que le principe des agences régionales de la biodiversité est d'avoir des agents affectés à des missions spécifiques, ce qui est conforme à leur fonctionnement.

Madame PENCHARD réagit en soulignant que, bien que les agents viennent sur des missions spécifiques, il est essentiel d'avoir un noyau dur pour garantir la stabilité de la structure.

Madame la Présidente explique que notre dotation de fonctionnement actuelle est de 630 000 €, dont 40 % est attribuée à la compensation de la vie chère et qu'il faut faire avec cette réalité. Elle ajoute que bien que le département prévoit d'augmenter cette enveloppe à 830 000 €, nous restons soumis à cette compensation de vie chère. L'Office français de la biodiversité a été sollicité pour tenir compte de cette réalité, mais pour l'instant, nous avons cette contrainte. Elle note que la Réunion, qui vient de créer son agence, bénéficie d'une compensation de 53 % de compensation. Cela signifie que chaque recrutement est impacté par cette compensation, offrant moins de capacité de recrutement par rapport à une agence hexagonale. Malgré cette situation, notre agence continue à démontrer une bonne performance en termes d'activité.

Madame SENE interroge la Présidente sur les financements FEDER discutés lors de la réunion du 22 mars. Elle précise qu'elle n'était pas présente à cette réunion et souhaite savoir s'il y a eu des avancées ou des réponses concernant ces financements, car elle attend également des informations à ce sujet.

Madame la Présidente donne la parole à Madame MARIE-CHARLOTTE qui suit le sujet pour ce dossier.

Madame MARIE-CHARLOTTE informe que le dossier a été examiné en comité régional de programmation en mars et a été validé. Actuellement, la convention est en cours de finalisation au niveau

de la direction Europe pour une dernière lecture avant signature. Une fois signée, une demande d'avance sera faite.

La gestionnaire est en train de travailler sur les dossiers, notamment pour la préfiguration du Conservatoire Botanique et le dispositif engagés pour la nature. Les dossiers devraient pouvoir être présentés entre juillet et septembre.

Madame SENE exprime son inquiétude concernant le dossier de financement déposé en octobre. Elle précise qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue. Elle mentionne également avoir entendu des rumeurs selon lesquelles aucun poste ne serait financé. Elle attend donc une confirmation écrite sur cette situation, et elle exprime sa préoccupation quant à la possibilité que le financement des postes ne soit pas accordé.

Madame MARIE-CHARLOTTE informe que la situation a évolué. La demande de modification a été soumise au COPIL du comité de suivi des fonds européens. La demande a été approuvée et la modification a été actée, ce qui signifie que les postes seront financés. La décision est donc officielle et les financements sont désormais possibles.

Madame SENE réagit positivement à cette nouvelle, en soulignant qu'elle est particulièrement significative pour le projet en cours. En effet, le dossier déposé vise à obtenir un financement spécifique pour la conduite des Atlas de biodiversité, ainsi qu'un financement hors plafond, afin de contourner les limitations imposées par le tableau des effectifs. Toutefois, elle note que l'absence de retour officiel rend la situation difficile à appréhender, et qu'une vision plus claire serait nécessaire pour avancer sereinement.

Madame la Présidente indique que le dossier de la "Planète Revisitée des îles de Guadeloupe" a rencontré certains défis initiaux. À notre arrivée, il avait été communiqué qu'aucun recrutement n'était possible, ce qui a nécessité des ajustements importants des lignes budgétaires. Cependant, pour le dossier relatif à la biodiversité, la situation a évolué positivement, et il a été confirmé que nous pourrions désormais procéder aux recrutements nécessaires.

Monsieur LOUISY rebondit sur l'intervention de Madame la Présidente, et présente ces félicitations concernant l'acceptation de l'Europe pour le financement. Il exprime le souhait que cette réussite serve de modèle pour obtenir des financements similaires pour d'autres établissements ou collectivités en Guadeloupe. Il félicite l'ARB-IG pour cet acquis, soulignant son importance pour la réalisation des missions. Il soulève ensuite une question concernant le statut des chargés de mission. Il rappelle que Madame la Présidente a mentionné que les contrats actuellement envisagés sont de nature précaire. Ce point avait été soulevé par l'Agence des Aires Marines Protégées à l'époque, notamment en ce qui concerne les postes à créer dans les parcs naturels marins. Les syndicats s'étaient opposés à l'idée de développer une structure publique sur la base de contrats précaires.

Monsieur LOUISY se demande si l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ayant repris les activités de l'Agence des Aires Marines Protégées et de l'Agence Française pour la Biodiversité, a modifié cette position. Il s'interroge sur la possibilité que les ARB puisse revenir aux pratiques antérieures qui avaient été critiquées par les syndicats et demandées au ministère pour une révision du statut des chargés de mission. Il rappelle également l'interrogation de Madame PENCHARD, sur la nécessité de créer des emplois plus permanents pour assurer la pérennité de la structure.

Monsieur LOUISY souhaite savoir si l'OFB a révisé la position précédemment négociée concernant les parcs naturels marins et si une nouvelle politique a été adoptée en réponse aux préoccupations syndicales sur les statuts des personnels dans les établissements publics.

Madame MUSQUET a quitté la réunion

Madame la Présidente, donne la parole à Monsieur Jean-Michel ZAMMITE pour répondre.

Monsieur ZAMMITE prend la parole et précise que la réponse n'est pas simple, notamment en raison de la différence entre la nature des postes et les statuts. Il se souvient des préoccupations exprimées par les syndicats durant l'époque de l'Agence des Aires Marines Protégées, bien qu'il ne fût pas directement impliqué à ce moment-là. Il ajoute :

« Il est important de clarifier des points principaux concernant la gestion des parcs marins :

1. Effectif Théorique des Postes Permanents : Chaque parc marin a un effectif théorique de 15 postes permanents, qui peuvent être occupés par différents types de statuts, y compris des fonctionnaires ou des contractuels. Ces postes sont inscrits dans ce que nous appelons le plafond d'emploi, financés par les finances publiques et renouvelés chaque année.
2. Postes Hors Plafond : Au-delà de ces 15 postes statutaires, les parcs marins peuvent également déposer des projets européens ou nationaux pour obtenir des financements supplémentaires. Ces financements proviennent de sources comme le FEDER, le programme LIFE, ou d'autres opérateurs. Ces postes sont considérés comme hors plafond, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas statutaires, mais financés pour des missions spécifiques.
3. Volontaires en Service Civique : Les parcs marins emploient également des volontaires en service civique, qui ne sont pas comptabilisés dans le plafond d'effectifs. Ce statut particulier permet de compléter les équipes avec des contrats d'un an, renouvelables une fois.

Ainsi, les parcs marins et les ARB disposent d'une flexibilité pour gérer les missions à travers différentes sources de financement tout en maintenant un noyau de postes permanents. »

Monsieur LOUISY demande également des précisions sur la répartition des types de postes au sein des ARB. Il s'interroge sur la proportion actuelle des postes permanents par rapport aux postes non permanents. Plus précisément, il souhaite savoir quel est le pourcentage des postes permanents par rapport aux postes précaires ou temporaires dans les ARB.

Monsieur ZAMMITE répond, pour les parcs marins, la répartition entre postes permanents et non permanents varie en fonction des spécificités de chaque parc. Il fournit deux exemples :

- Au parc marin de Mayotte, avec un effectif total de 40 agents, 15 sont des postes statutaires. Les 25 autres agents occupent des postes avec d'autres statuts, tels que des volontaires en service civique et des contrats financés par des fonds européens ou d'autres sources.
- Pour le parc marin de Martinique, qui est plus récent, la structuration est différente. Ce parc compte environ 20 à 23 agents, avec également 15 postes statutaires.

Monsieur ZAMMITE précise que la répartition des postes dépend des besoins spécifiques des parcs et des variations temporaires des financements et des projets en cours. Il souligne qu'il n'existe pas de pourcentage théorique fixe pour cette répartition, car la gestion des ressources humaines est adaptée en fonction des exigences et des financements disponibles.

Monsieur LOUISY remercie pour la réponse apportée.

Madame la Présidente explique que, au sein de l'agence, il est nécessaire de maintenir un noyau dur pour assurer la stabilité. Toutefois, elle souligne que les missions de l'agence sont évolutives. Certains projets, tels que la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser), sont de plus en plus demandés par les entreprises. L'agence définit une feuille de route, mais après trois ans de fonctionnement, il devient apparent qu'il y a d'autres missions sur lesquelles elle souhaiterait également se concentrer.

Madame la Présidente comprend les préoccupations liées aux emplois précaires, mais elle souligne que ces emplois offrent aussi une véritable opportunité pour les jeunes d'acquérir une première expérience et de progresser dans leur carrière. Elle note que certains volontaires en service civique

(VSC) ont été recrutés ailleurs, notamment au sein de la DEAL ou dans d'autres domaines. Elle précise que l'objectif est de maintenir un noyau dur, mais que la nature des missions implique également la nécessité de contrats de projet. Selon elle, l'Agence Régionale de la Biodiversité fonctionne en quelque sorte comme un laboratoire. Ce laboratoire a un noyau stable, comme le chef d'équipe, mais recrute également des chargés de mission, des doctorants et des post-doctorats pour des projets spécifiques. Ces personnes apportent leur expertise aux projets en cours et peuvent ensuite être recrutés ailleurs, par exemple dans les universités ou les bureaux d'études. Cette dynamique est essentielle pour le bon fonctionnement de l'agence et pour répondre aux besoins des missions.

Monsieur Marc GAYOT intervient pour ajouter que, bien qu'il parle ici en tant que chef de pôle plutôt qu'en tant que représentant, il souhaite souligner un point important. Il insiste sur le fait que, pour un bon équilibre au sein de l'agence, il est crucial de maintenir un noyau dur tout en veillant à ce que les postes non permanents soient maintenus suffisamment longtemps pour permettre le développement des missions. Selon Monsieur GAYOT, il est essentiel de trouver un équilibre entre les postes permanents et non permanents. Il explique que le noyau dur est nécessaire pour assurer la continuité, mais il est également important que les postes non permanents aient une durée suffisante et soient financés de manière adéquate pour offrir des conditions salariales correctes. Cela permet aux employés de rester jusqu'à la fin de leur mission, en ayant l'assurance que leur poste est maintenu pendant toute la durée nécessaire.

Monsieur GAYOT précise que l'idée est que les postes permanents et les missions doivent durer suffisamment longtemps pour être menées à bien. Par exemple, si une mission est prévue pour durer un an et demi, il est crucial que la personne en poste reste pour toute cette période. Il met en garde contre le risque de désertion de l'équipe, qui peut survenir si les postes sont trop instables ou mal financés.

Madame la Présidente souligne qu'il est crucial de ne pas oublier que certains postes au sein de l'agence, comme ceux de botanistes, sont très rares. Il existe une forte compétition pour ces postes spécialisés, et lorsqu'un botaniste est recruté, il peut souvent être attiré par d'autres opportunités.

Madame PENCHARD répond que, bien que nous en soyons encore au début de la transition écologique, il est important de prévoir que ces missions resteront nécessaires à l'avenir. Les missions évolueront, mais il ne faut pas que les structures deviennent simplement des lieux de passage pour des jeunes talents. Le changement constant de personnel peut entraîner une déstabilisation. Elle explique que, même si tous les postes ne doivent pas nécessairement être permanents, il est essentiel d'avoir une certaine forme de stabilité. Cette stabilité est nécessaire pour permettre à l'agence de fonctionner de manière cohérente, que ce soit à l'ARB, à l'OFB ou dans les parcs marins. Elle exprime sa préoccupation quant à la pérennisation des missions et souligne que la réussite de la transition écologique dépendra de la capacité à fidéliser le personnel sur certaines missions. Bien que le débat sur la question soit en cours, et que les fonds européens ne répondent pas toujours parfaitement aux besoins,

Madame PENCHARD insiste sur le fait que la fidélisation du personnel est cruciale pour éviter l'épuisement et garantir le succès des missions.

Madame la Présidente explique que, pour répondre à ces préoccupations, l'agence a mis en place un volet formation au sein du Conservatoire Botanique. Ce volet vise à aider à la formation de botanistes locaux, en prenant en compte la richesse de la biodiversité tropicale. Elle ajoute qu'un autre point à considérer est que, lors des recrutements, il a été observé que la mentalité des jeunes candidats diffère de celle des générations précédentes. Les jeunes d'aujourd'hui sont souvent prêts à accepter des contrats de projet temporaires dans différentes régions, comme Mayotte, La Réunion, ou la Guyane, avant de chercher de nouvelles opportunités ailleurs. Cette mobilité ne les dérange pas, et ils sont prêts à se stabiliser ailleurs lorsqu'ils en auront l'opportunité.

Madame la Présidente note que cette nouvelle génération privilégie parfois l'épanouissement personnel et la découverte au sein de leurs postes, plutôt que la stabilité à long terme. Cette tendance est une donnée importante à prendre en compte, car les jeunes chercheurs, bien qu'ils recherchent des

emplois stables, sont également attirés par la possibilité de découvrir et d'explorer de nouveaux environnements et missions. Elle conclut en soulignant que, dans le contexte de la transition écologique, cette dynamique de mobilité peut également contribuer positivement à l'évolution des missions et à l'enrichissement des expériences professionnelles.

Madame PENCHARD précise que les jeunes ne recherchent pas nécessairement le statut de fonctionnaire, mais plutôt une certaine flexibilité dans leur travail. Elle suggère que des solutions alternatives, telles que le recours à des agences spécialisées ou à des entreprises d'intérim, pourraient répondre à ces besoins. Par exemple, l'agence pourrait établir des contrats avec des organismes reconnus qui pourraient fournir des experts, comme des botanistes ou des ingénieurs, pour des missions spécifiques d'une durée déterminée. Elle explique que cette approche permettrait de répondre de manière plus souple aux besoins en compétences spécifiques. Au lieu d'adopter un mode de fonctionnement administratif traditionnel, cette méthode offrirait une plus grande flexibilité et efficacité, en permettant à l'agence de faire appel à des experts adaptés à chaque mission sans les contraintes d'une gestion fonctionnariale.

Madame PENCHARD souligne que cette flexibilité est cruciale pour éviter les lourdeurs administratives et les problèmes de sélection de personnel basés uniquement sur le bouche-à-oreille. Elle ajoute qu'une structure agréée pour fournir des compétences spécifiques permettrait de mieux répondre aux besoins des missions de manière efficace. Elle mentionne également que la situation actuelle peut mener à une forme de "saucissonnage" des projets, où des experts individuels sont engagés pour des tâches spécifiques plutôt que d'avoir un marché global, ce qui n'est pas toujours idéal du point de vue des marchés publics.

Madame la Présidente indique qu'il a été observé, lors des recrutements, que des personnes bien établies dans des services de l'État ou dans des établissements publics, comme sur le projet de la Planète Revisitée, étaient prêts à venir en détachement pour une durée de 2 à 3 ans. Ces individus cherchaient ainsi à enrichir leur CV tout en bénéficiant de la sécurité de l'emploi liée au détachement. Elle souligne que cette démarche permet aux professionnels de s'engager dans des missions qui les intéressent réellement, tout en conservant une certaine stabilité de carrière. Par exemple, des experts pouvaient se joindre au projet de La Planète Revisitée pour une période de 3 ans, apportant ainsi leur expertise tout en poursuivant leur parcours professionnel.

Madame PENCHARD explique que le système de détachement pour les missions pourrait être comparé à celui des ONG, comme Médecins Sans Frontières, où les professionnels partent en mission à l'étranger pour une période déterminée. Elle suggère que cette approche pourrait également être envisagée pour les missions au sein de l'agence, permettant ainsi d'avoir un lieu unique pour centraliser les ressources nécessaires et les identifier plus facilement. Elle ajoute que, sans un tel système, il faudrait souvent recourir à des associations ou à des organismes spécialisés pour trouver les compétences nécessaires. L'idée est de simplifier et de centraliser l'accès aux ressources en ayant une structure, permettant de mieux gérer les compétences requises pour les différentes missions.

Monsieur LOUISY remercie Madame PENCHARD pour son intervention, soulignant qu'elle a bien mis en évidence la différence entre les missions et les projets au sein de l'agence. Il note l'importance de maintenir un noyau permanent au sein de l'agence, tout en posant la question de savoir si les projets réalisés sont destinés à devenir des missions récurrentes et durables ou s'ils ne sont que des initiatives ponctuelles. Il reprend la préoccupation soulevée par Madame PENCHARD concernant la continuité des missions de l'ARB, et il insiste sur la nécessité de réfléchir à la manière dont ces projets seront intégrés dans une stratégie plus globale, en tenant compte des financements européens et autres garanties disponibles.

Madame la Présidente répond que, pour y répondre, l'agence avait défini une stratégie pour la période 2020-2024, et que la prochaine stratégie pour 2025-2029 est en cours. Cette nouvelle feuille de route sera élaborée en concertation avec les partenaires de l'agence. Elle explique que la création de réunions de gouvernance avec des entités telles que le parc, l'ONF, le Conservatoire du littoral et d'autres a pour

but de coordonner les missions et les cœurs de mission de chaque partenaire, afin d'éviter les redondances et de favoriser une cohésion efficace dans l'exécution des missions.

Monsieur PHILIS ajoute à l'intervention de Madame Penchard, du Président du parc et de Madame la Présidente que la jeunesse actuelle est très dynamique et cherche à être en contact étroit avec la nature, la terre, l'eau et tout ce qui concerne l'environnement. Il souligne que ces jeunes sont mobiles et désirent bouger. Il évoque un problème spécifique dans son département concernant les zones humides, notamment la prolifération de la plante Typha qui menace la biodiversité locale. Il explique que si des mesures ne sont pas prises, certaines espèces d'oiseaux, comme la poule d'eau, qui pourraient disparaître. Il indique que des efforts sont déjà en cours pour gérer cette situation, notamment avec l'aide de la Fédération des chasseurs pour explorer des solutions comme l'arrachage de la plante et l'évaluation de sa propagation via Géoportail.

Monsieur PHILIS précise qu'il est en contact avec des experts du Sénégal, où des problèmes similaires existent, pour trouver des solutions potentielles et envisager si cette plante peut être utilisée, par exemple, comme fourrage. Il constate que ces jeunes, après avoir terminé leurs missions et découvert de nouveaux environnements, peuvent souhaiter se stabiliser plus tard dans leur carrière. Il appelle à une réflexion sur la manière de maintenir les actions entreprises sur l'île, notamment en Guadeloupe, et de les pérenniser à travers des sociétés, des entreprises et des partenariats avec des associations écologistes. Il souligne également la nécessité de tenir ces associations responsables de l'utilisation des subventions qu'elles reçoivent, car certaines semblent ne pas apporter une réelle contribution à la préservation de l'environnement.

Madame la Présidente explique qu'en réponse à la problématique des espèces exotiques envahissantes, l'agence a mis en place un comité de pilotage. Elle souligne la nécessité de travailler en partenariat avec le parc, l'ONF et d'autres gestionnaires d'espaces comme le Conservatoire du Littoral. Cela vise à coordonner les efforts qui étaient jusqu'alors fragmentés par gestionnaire, afin de créer une cartographie globale des zones impactées et de suivre l'évolution de l'éradication du typha. Elle ajoute que cette mission sur les espèces exotiques envahissantes pourrait également s'étoffer avec les mammifères envahissants, tels que les mangoustes, les rats et les chats. Lors d'une récente réunion de la Fédération de Chasse, il a été noté que ces mammifères envahissants causent une destruction accrue des nids d'oiseaux. Madame la Présidente observe également une augmentation des cadavres de chats et de mangoustes écrasés sur les routes, ce qui témoigne de leur prolifération. Elle mentionne en particulier le problème rencontré par l'ONF sur l'île de Petite Terre, où les rats ont développé des habitudes alimentaires véganes, consommant toutes les graines et empêchant ainsi la repousse des espèces végétales emblématiques de l'île. Les estomacs des rats contiennent principalement des graines, ce qui contribue à l'absence de sous-bois végétal et à la dégradation écologique de l'île.

Madame SENE remercie d'avoir soulevé la question des espèces exotiques envahissantes. Elle exprime son souhait de ne pas rester sur des discussions théoriques, mais de passer à l'action. Elle souligne qu'il est crucial de passer de la stratégie définie à une opérationnalité concrète. Chaque gestionnaire, comme M. BROUSSILLON ou Mme MUSQUET, peut parler des actions spécifiques entreprises dans leurs zones respectives, mais cela ne suffit pas. Il est nécessaire de coordonner les efforts globalement sur le territoire.

Madame SENE mentionne les deux projets sur le typha dont l'un concerne la chasse et l'autre les mangles médailles. Elle note également des difficultés dans le projet concernant la forêt marécageuse, notamment en ce qui concerne la filière d'élimination du typha. Elle pose la question de savoir comment partager ces informations et ces actions sur l'ensemble du territoire et quelle est la posture générale face aux espèces exotiques envahissantes récentes.

Madame la Présidente répond qu'une stratégie a été rédigée par la DEAL, incluant des volets coercitifs et de sensibilisation. Cependant, le volet sensibilisation et information n'a pas été suffisamment mis en œuvre. Elle précise que c'est le rôle de l'agence de créer une cartographie des espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire. Cette cartographie permettra d'évaluer les progrès ou les

reculs dans les efforts de lutte contre ces espèces. Elle insiste sur la nécessité d'avoir des indicateurs clairs pour mesurer l'efficacité des actions entreprises.

Monsieur LOUISY souhaite signaler que, concernant la problématique des rats évoquée par la Présidente, les collectivités locales réalisent des opérations de dératisation. Sur sa commune, il organise une telle opération par an. Cependant, il estime que ces efforts ne sont pas suffisants en raison des problèmes de déchets et d'assainissement, qui favorisent la prolifération des rats. Il propose dans la stratégie de l'ARBIG d'envisager de définir une enveloppe pour soutenir les collectivités locales. Il rappelle que, comme l'a mentionné Mme la Directrice du parc, des initiatives existent au niveau du parc national et de l'ONF, mais certaines collectivités n'ont pas les crédits nécessaires pour mener ces opérations. Une opération de dératisation coûte entre 8 000 et 12 000 euros sur la commune de Goyave.

Monsieur LOUISY suggère qu'on puisse définir une stratégie sur tout le territoire et envisager un accompagnement régional similaire à celui qui avait été mis en place pour les VHU (pour les épaves de véhicules). Il souligne qu'une approche permanente est nécessaire, car sans actions continues, les problèmes réapparaissent. Il appelle également à une réflexion en collaboration avec la région et les intercommunalités pour structurer un travail plus cohérent à l'échelle du territoire.

Madame la Présidente a indiqué qu'elle laisserait la parole à Monsieur Julien Gérard, puisque c'est dans son pôle qu'on aborde les espèces exotiques envahissantes (EEE).

Monsieur GÉRARD explique que l'ARB a bien pris en charge la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Un comité de pilotage EEE a été mis en place pour définir la gouvernance, qui s'est tenue le 26 mars. Il a ajouté que des groupes de travail spécialisés seraient prochainement créés pour aborder des problématiques spécifiques telles que le typha, une espèce identifiée. Ces groupes se concentreront sur la recherche de solutions adaptées et le partage des meilleures pratiques. Concernant la gestion des déchets liés au typha, Monsieur Gérard a reconnu que cette problématique est en cours de traitement et que des solutions sont en cours d'exploration. Il a souligné que le passage à un mode de travail plus opérationnel et ciblé est prévu, après une phase initiale de gouvernance. Enfin, il a annoncé qu'un groupe de travail serait également mis en place pour traiter les espèces divagantes, telles que les chats, qui posent des problèmes importants.

Monsieur PHILIS souligne que la Fédération des chasseurs de Guadeloupe est activement impliquée dans la gestion des problèmes liés aux espèces exotiques envahissantes, notamment le typha. Il a précisé que cette fédération souhaite participer activement à la résolution de ces problématiques. Il a également évoqué une nouvelle espèce, "le vacher luisant", qui arrive de l'Amérique du Sud. Ce petit oiseau, similaire en taille à un merle, est un parasite des nids de merles et d'autres petites espèces d'oiseaux. Le vacher luisant dépose ses œufs dans les nids d'autres oiseaux, et les jeunes vachers luisants élevés par les parents des autres espèces, au détriment de ces dernières.

MONSIEUR PHILIS a noté que cette espèce, en raison des migrations et des conditions climatiques, se répand de plus en plus dans les Antilles, notamment en Guadeloupe. Il a expliqué que cette invasion a un impact sur la biodiversité locale en perturbant les cycles de nidification et en affectant les populations d'oiseaux.

Monsieur LOUISY mentionne que des phénomènes de pollution en Amérique du Sud, tels que les marées noires, ont également eu un impact sur la migration des oiseaux. Il a également souligné que les événements climatiques comme El Niño ont perturbé les migrations de la faune, contribuant ainsi à la propagation de certaines espèces exotiques dans les Antilles.

Madame PENCHARD aborde la nécessité de passer de la connaissance du milieu naturel à une phase opérationnelle concrète comme mentionné par Madame SENE. Selon elle, pour réussir cette transition, il est crucial d'identifier les acteurs capables de prendre en charge les opérations nécessaires, tels que les associations, les organismes comme l'ONF, ou potentiellement de nouveaux prestataires spécialisés. Elle a souligné qu'il est important de créer des filières de prestation adaptées à ces besoins environnementales.

Madame PENCHARD ajoute à l'intervention de Monsieur LOUISY que certes la Région et les collectivités majeurs peuvent venir en appui pour des grosses opérations, mais cela peut être géré au niveau du service technique auquel cas cela revient à la compétence de la commune. De surcroît ce n'est pas n'importe qui qui peut le faire, afin de ne pas impacter d'autres zones ou espèces. Ainsi, il faudrait réfléchir comment développer une filière spécialisée. Elle suggère que tout comme on investit dans des événements locaux, il est crucial d'allouer des ressources usuelles adéquates également à la transition écologique. Cela inclut l'intégration de ces dépenses dans le budget des collectivités locales et des individus, cela peut insister les jeunes à créer leur entreprise. Elle conclut en soulignant que le passage à l'opérationnel est imminent et qu'il est temps de développer des solutions concrètes pour répondre aux défis écologiques. La phase de réflexion doit céder le pas à des actions concrètes pour protéger et préserver l'environnement de la Guadeloupe.

Madame la Présidente affirme qu'il faut maintenant couvrir l'ensemble du territoire.

Madame SENE ajoute que sur leurs projets de restauration des milieux, c'est deux entreprises d'insertion qui agissent. Dans la forêt marécageuse c'est une entreprise d'insertion, sur les projets « Protéger » ils viennent de passer une convention avec Saint Jean Bosco, elle conclut en disant qu'il a de quoi créer une filière mais qu'il faudrait se mettre ensemble.

Monsieur PHILIS explique qu'à l'époque, il a impliqué des jeunes dans le nettoyage des zones de mangrove de Morne à l'Eau. Il raconte avoir dirigé une opération où, avec une trentaine de jeunes, ils ont nettoyé 600 litres de déchets flottants sur une superficie de 250 à 300 m². Il souligne que bien que des solutions existent, il est crucial de former des jeunes pour gérer ce type de travail, et il recommande de travailler en partenariat avec diverses parties prenantes tel que le RSMA.

Monsieur PHILIS souligne également la nécessité de trouver des méthodes adaptées pour le nettoyage, notamment en utilisant des moyens aériens pour certaines zones inaccessibles. Il met en garde contre les problèmes de pollution, notamment des eaux usées et des déversements, et insiste sur la nécessité d'une régulation permanente, il explique que cela se chiffre et qu'il faut trouver les zones et avoir les bonnes méthodologies sans pour autant détruire les autres espèces qui sont chez nous. Il déplore également les erreurs passées, notamment la plantation de Mahogany au détriment des essences endémiques qui nécessite un reboisement, et appelle à un retour aux arbres à baies pour restaurer la biodiversité, afin de retrouver des espèces qui sont de moins en moins présentes sans pour autant être chassées. Il mentionne la quasi-disparition d'une certaine espèce. Enfin, il exprime son inquiétude concernant la pollution autour de l'île et son impact sur les espèces locales, il mentionne notamment les crabes qu'il ne consomme plus.

Monsieur GÉRARD précise que Monsieur PHILIS est bien identifié comme partie prenante dans le comité de pilotage sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) et qu'il sera sollicité en conséquence. Il confirme également à Madame PENCHARD, que la structuration de la filière pour la gestion et la lutte contre les EEE est une piste sérieusement envisagée par le chargé de mission.

Monsieur LOUISY précise que, pour répondre à Madame PENCHARD, sur la commune de Goyave, les prestations de dératisation sont réalisées par une entreprise locale, ce qui a permis de créer des emplois pour des jeunes. Il souligne que cette approche est suivie et accompagnée dans le cadre de leur charte avec le parc national, en veillant à la préservation des espèces endémiques. Il suggère que cette méthode pourrait être étendue à l'ensemble des communes.

Madame PENCHARD répond qu'il est important que les autres communes s'inspirent de l'exemple de Goyave. Elle souligne à Madame la Présidente que l'échange est très intéressant.

Madame la Présidente indique que les espèces exotiques envahissantes représentent un enjeu crucial pour la biodiversité et la gestion des déchets. Elle précise qu'elle reçoit de plus en plus de signalements de la part de citoyens qui filment les comportements inappropriés concernant l'élimination des déchets. Les gens alertent sur le fait qu'ils devraient se rendre à une déchetterie plutôt que de jeter leurs déchets n'importe où. Cette prise de conscience, bien que lente, est en progression.

Madame la Présidente annonce ensuite qu'il est nécessaire de revenir à l'ordre du jour, elle rappelle que les chefs de service ayant été désignés, pourront avoir vocation à définir directeur adjoint et tout cela participe à la stabilisation de l'agence. Elle précise que les administrateurs doivent approuver les postes de chef de service actuellement en place, à savoir :

- Chef de service ingénierie de projet et accompagnement des collectivités
- Chef du service animation, sensibilisation et accompagnement des acteurs
- Chef du service observatoire régional de la biodiversité
- Chef du service Conservatoire botanique

Madame la Présidente demande également l'approbation de l'organigramme présenté. Elle invite les administrateurs à procéder au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM

	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	11 (8 titulaires + 3 suppléants)	
En présentiel	6 (5 titulaires + 1 suppléant)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Voté à l'unanimité

Madame la Présidente remercie les administrateurs et annonce que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour : le projet d'établissement du Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe.

POINT N° 9 : PROJET D'ETABLISSEMENT DU CBIG

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur Marc GAYOT, et stipule ayant voté l'organigramme il n'est plus responsable de pôle, mais désormais le chef de service du Conservatoire Botanique.

Monsieur GAYOT remercie la Présidente et explique, depuis son arrivée en octobre 2022, il a travaillé sur la préfiguration du Conservatoire Botanique. L'objectif était d'avancer le plus rapidement possible vers l'accréditation du projet. À ce jour, la préfiguration est terminée, et un dossier d'agrément a été envoyé au ministère, pour première lecture. Ce dossier a également été transmis à plusieurs administrateurs, en tant que gestionnaires d'espaces naturels, ainsi qu'à diverses structures telles que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

Monsieur GAYOT précise que le dossier d'agrément comprend toutes les pièces requises par l'arrêté en vigueur. Il souligne que le demandeur de l'agrément est le service Conservatoire Botanique de l'ARB, et non l'ARB ni le Conservatoire en tant que tel. Le dossier présente le territoire de l'archipel de la Guadeloupe en détail, afin de démontrer la légitimité et la connaissance du territoire par le demandeur. Le dossier d'agrément inclut également un volet organisationnel, détaillant la structure et les moyens mis en œuvre, ainsi qu'un volet scientifique basé sur les cinq grandes missions inscrites dans la loi pour les conservatoires botaniques nationaux agréés. Ces missions sont : la diffusion des connaissances, la gestion des données et la conservation, l'appui aux services de l'État, le soutien aux politiques publiques, et l'information et la sensibilisation.

Monsieur GAYOT précise qu'une trentaine de pages du dossier est consacrée à la présentation du territoire pour illustrer ses spécificités. Cette démarche vise à clarifier au niveau national la richesse et les défis liés à l'insularité. Il souligne que les membres du Conseil National de Protection de la Nature, qui évalueront le dossier, peuvent ne pas être familiarisés avec les enjeux insulaires, d'où l'importance de cette présentation détaillée.

Monsieur GAYOT explique le volet organisationnel du document en rappelant l'originalité de la structure au sein de l'ARB. Il souligne l'articulation entre les services, saluée par le ministère et l'OFB. Les quatre services complémentaires comprennent l'Observatoire, l'animation et communication, et l'appui au territoire, ce qui assure une présence et une identification sur tout le territoire.

Le fonctionnement attendu du CBIG inclut la mise en place d'un conseil scientifique après l'agrément, pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours. L'importance de la pérennité des infrastructures est mentionnée, avec une présence à la villa NIRIN et à l'INRAE de Petit-Bourg. Il insiste sur la nécessité de continuer à exister parmi eux.

VOLET ORGANISATIONNEL

- Rappel de l'organisation de l'ARB-IG (statut, CA, objets et missions, feuille de route, financements et organigramme),
 - Rappel du fonctionnement attendu de la gouvernance du CBIG, basée sur l'exécution du projet d'établissement décennal décliné en programmations annuelles avec évaluation à mi-parcours (5 ans), suivi analytique et rapport d'activités.
- Le CBIG devra en outre se doter d'un Conseil scientifique propre

INFRASTRUCTURES

Le conservatoire est présent:

- A la villa NIRIN de Gourbeyre, le site principal de l'ARB-IG,
- A l'INRAE, Petit-Bourg, pour l'accès à herbier, à des espaces de production végétale, à du matériel de laboratoires et à des bureaux. Cet hébergement à INRAE reste provisoire : des solutions immobilières pérennes sont à l'étude.

M. GAYOT explique le volet sur les ressources financières, la différence de la plupart des conservatoires, les ressources du Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe sont très limitées en

termes de diversité. La majorité des conservatoires bénéficient de ressources statutaires importantes provenant des différentes communes et collectivités de leurs territoires étendus. En revanche, le financement du conservatoire repose principalement sur les fonds de l'ARBIG, ainsi que sur le soutien de la DEAL, incluant à la fois une dotation de financement propre et des dotations spécifiques liées aux ZNIEFF et aux missions réalisées pour la DEAL.

Une autre source de financement est le dossier FEDER présenté en avril, qui bénéficie d'une dotation de 1,5 million d'euros et est prévu pour s'étendre jusqu'à fin 2026. L'objectif est de diversifier les sources de financement pour atteindre une autonomie financière complète et compléter le budget estimé à environ 600 000 euros au bout de trois ans.

En termes de partenariats, **M. GAYOT** indique qu'une quantité considérable de travail a été réalisée au cours de l'année pour mettre en place des partenariats. Cette tâche a été facilitée par l'intégration dans l'ARBIG et par le passé de chaque membre du Conservatoire. Ces partenariats ont été salués par les relecteurs institutionnels du dossier. Le Conservatoire est désormais en lien avec les principaux gestionnaires, ainsi qu'un grand nombre de collectivités et de chercheurs. L'enjeu est de faire fructifier ces partenariats sur le long terme.

MOYENS FINANCIERS

- Les ressources actuelles : ARB-IG et dotations propres de la DEAL.
- Autres subventions : projet FEDER « Préfiguration d'un Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe » (1 155 249€, taux à 85%) déposé le 1/3/2024
- Au bout de 3 ans : le budget reposera sur la dotation d'agrément et des recettes pluriannuelles liées aux projets propres du conservatoire ou aux coopérations, pour un montant total estimé de 606 791€.

PARTENARIATS

Collaboration avec les principaux acteurs locaux de la biodiversité, pour augmenter ses moyens d'actions du CBIG

L'enjeu sera donc de faire fructifier l'ensemble de ces partenariats sur le long terme.

M. GAYOT explique le volet concernant les ressources humaines, le Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe dispose de 4,5 ETP, comprenant notamment un responsable, un gestionnaire et deux botanistes. Avec ces 4,5 ETP, le conservatoire remplit les exigences minimales de compétences requises au niveau national pour obtenir l'agrément. Ces compétences incluent notamment la botanique, la géomatique, la gestion des données et la communication. Le ministère a bien compris que ces compétences sont complétées par les synergies internes avec l'ARBIG.

L'objectif est d'élargir l'équipe comme cela avait été présenté lors de la présentation du FEDER. Il est prévu d'investir dans des domaines supplémentaires tels que la mycologie (étude des champignons) et les lichens, en s'associant à des compétences externes. Il est également prévu d'investir dans des domaines locaux spécifiques tels que la bryologie (étude des mousses) et la phytosociologie (étude des associations végétales). Un poste de chargé de mission pour les espèces exotiques envahissantes sera également ajouté, car le sujet est trop vaste pour être traité avec un demi-ETP, nécessitant au moins une personne à temps plein et probablement davantage dans le futur.

Le tableau des ETP sera détaillé ultérieurement, mais à terme, il est prévu d'atteindre 8,35 ETP après trois ans. Une fois la structure entièrement déployée, il est envisageable d'atteindre une équipe d'une dizaine à une quinzaine de personnes. Pour comparaison, les plus grands conservatoires botaniques nationaux, comme celui de Bayeul, comptent 51 ETP, bien que ces conservatoires soient situés dans des territoires à faible biodiversité.

Les conservatoires botaniques peuvent être schématisés en trois types :

1. Les conservatoires historiques, situés dans des territoires à faible biodiversité tels que Brest et Bayeul, avec des équipes importantes (environ 50 personnes), et qui ont joué un rôle international significatif.
2. Les conservatoires du Sud, situés dans des régions montagneuses avec une richesse floristique importante, comptant environ 30 à 40 personnes pour gérer des territoires riches et difficiles d'accès.
3. Les conservatoires insulaires, tels que ceux de la Martinique, de la Corse, et de la Réunion, avec des équipes réduites (12 à 14 personnes) par rapport à la diversité qu'ils doivent gérer.

Ces trois types de conservatoires, bien qu'ils s'entendent au niveau national, font face à des problématiques et des terrains de jeu différents.

RESSOURCES HUMAINES

- Actuellement, le CBIG a **4,5 ETP** (responsable, deux botanistes, un gestionnaire de données/géomaticien et une chargée de mission conservation)
 - Compétences minimales exigées par l'arrêté d'agrément réunies ;
 - Complétées par les synergies et mutualisations internes à l'ARB-IG et des relations avec différents spécialistes
- L'équipe doit s'étoffer pour mieux intervenir sur certains champs (EEE, conservation in situ et ex situ), et se renforcer en compétences spécifiques (bryologie, phytosociologie) et comptera en 2026 en fonction des besoins et des ressources mobilisables **8,35 ETP** (dont 2 ETP partagés avec l'ARB-IG).
 - À la fin de la période d'agrément, l'équipe pourrait compter jusqu'à une quinzaine de personnes, en cohérence avec les missions minimales dévolues aux CBN sur un territoire d'agrément d'une telle richesse et complexité.

Monsieur GAYOT continue par l'explication du projet scientifique, il précise que, étant donné que le dossier est long, il ne détaillera pas l'intégralité du projet ici. Il indique qu'il comporte environ une cinquantaine de pages dédiées aux aspects scientifiques et techniques, expliquant comment le conservatoire aborde ses missions. Ce qu'il souhaite mettre en avant est le bilan réalisé, bien que l'équipe n'existe que depuis environ sept mois.

Il souligne que le bilan présenté a été établi en sept mois et qu'il considère ce bilan comme positif et significatif. L'objectif était de démontrer la capacité à réaliser des actions concrètes et de créer une forme de confiance auprès des évaluateurs.

La première réalisation a été un diagnostic en matière de connaissance et de prospective. Cela a impliqué la compilation et l'analyse des données flore disponibles sur le territoire, aboutissant à la collecte de 130 000 données. Cette analyse a permis de valoriser les informations dans le cadre du programme ZNIEF, qui a été lancé pour le volet flore.

Le programme ZNIEF, qui a été mis en œuvre, est essentiel car il constitue le meilleur échantillon disponible en Guadeloupe. Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) sont très représentatives des meilleurs espaces naturels, offrant ainsi une base solide pour la ré-inventorisation des espaces.

En collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts) et le parc national, le conservatoire participe également aux sessions d'inventaire annuel des placettes, contribuant ainsi à des dispositifs d'envergure aux Antilles.

Une autre réalisation notable est l'effort pour revitaliser l'herbier « Guad » de l'INRAE. Bien que le projet ne soit pas encore totalement terminé, il a été décidé dès le début de ne pas créer un nouvel herbier mais de valoriser celui qui existait en Guadeloupe. Les efforts dans ce domaine ont été salués et se traduisent par la rédaction d'un plan d'action pour l'herbier. Ce plan offre une feuille de route pour les années à venir, visant à initier sa revitalisation.

Madame la Présidente ajoute que l'herbier est le plus ancien des Petites Antilles, ce qui lui confère une valeur patrimoniale importante. Le fait de pouvoir continuer à l'implémenter a donc également du sens.

Madame SENE demande si les propositions faites dans le cadre de la stratégie régionale des espaces protégés ont été intégrées dans le programme ZNIEFF, notamment en ce qui concerne des espaces comme les crêtes de Deshaies. Elle n'a pas de retour sur cette question et se demande s'il y a un lien entre les propositions faites pour les nouveaux espaces en ZNIEFF et les analyses et inventaires signés.

Monsieur GAYOT répond que leur mission concernant les ZNIEFF se limite uniquement à la partie flore. Ils se concentrent sur la modernisation des données, qui sont menacées d'obsolescence car la plupart datent de 20 à 25 ans. Leur tâche est donc de réinventorier les ZNIEFF existantes.

Il précise que, lors de l'analyse des données existantes, plusieurs questions ont émergé, notamment le statut des trente ZNIEFF dont la validation est encore en cours, ainsi que les nouvelles ZNIEFF et l'évolution des ZNIEFF existantes qui ont été modifiées ou dégradées au cours des 25 dernières années. Il y a donc une triple réflexion en cours.

La DEAL a récemment recruté un chargé de mission pour poursuivre ce travail de modernisation des ZNIEFF. Monsieur Gayot souligne que cette recrue a été si efficace dans son précédent rôle à l'ARBIG que la DEAL a décidé de l'intégrer à son équipe avec un statut amélioré. La mission de modernisation des ZNIEFF se poursuit donc sous l'égide de la DEAL.

Madame SENE pose la question de savoir dans quel cadre et comment les informations relatives à cette analyse ont été partagées et comment ils ont pu y avoir accès.

Monsieur GAYOT répond que les informations ont été partagées au CSRPN, lors d'une présentation faite en novembre dernier. Actuellement, la DEAL prend le relais avec la nomination d'une personne en charge de cette mission. Monsieur GAYOT pense que la DEAL pourrait fournir plus d'informations à ce sujet. Il ajoute que cette nouvelle chargée de mission devrait contribuer à faire avancer les travaux non seulement sur la flore, mais également sur la faune, ainsi que sur la redéfinition des espaces et des nouvelles ZNIEFF.

Monsieur GAYOT poursuit sa présentation en abordant le sujet des formations. Il explique que l'équipe a commencé des formations en lichénologie et en mycologie, soulignant qu'il s'agit de formations de découverte. Le prochain plan de connaissance terrestre inclut les champignons, avec environ 10 000 espèces, et les lichens, avec environ 1 300 espèces déjà inventoriées sur les 600 existantes. Il y a donc un travail considérable à réaliser dans ce domaine.

Madame SENE intervient pour demander si ces formations étaient locales et si ce n'était pas l'occasion d'associer d'autres partenaires.

Monsieur GAYOT confirme que d'autres partenaires ont effectivement été associés. Il ajoute que les formations ont été organisées en fonction des opportunités et des volumes disponibles. L'ONF et le MNHN ont eu la chance d'être associés car ils ont proposé des formations également à l'ARBIG. D'autres formations seront organisées à l'avenir. La formation en lichénologie concernait la connaissance des champignons.

Monsieur GAYOT explique que les lichens sont des champignons associés à des algues et méritent leurs propres spécialistes. Cette formation a été rendue possible par la présence d'un lichénologue national du MNHN lors du séminaire TAXREF, auquel le parc avait également été invité. Le

conservatoire de Martinique, l'ONF et le MNHN ont été invités à cette formation, la salle étant petite, le parc n'a pas pu être inclus.

Monsieur GAYOT mentionne qu'Élise LE BRETON, qui a travaillé avec le parc sur les lichens, reviendra pour collaborer dans le cadre du projet d'établissement, principalement dans des espaces du parc ou à proximité. La formation en lichénologie était destinée aux botanistes de terrain de Martinique et de Guadeloupe.

Quant à la formation en mycologie, elle a été organisée par l'ONF, en lien avec une équipe de Lille intéressée par les champignons en Guadeloupe depuis une vingtaine d'années. Cette équipe propose également des formations universitaires, dont un DU en mycologie. Les agents de l'ONF ont été invités à suivre cette formation, et à terme, une fois que l'équipe sera plus à l'aise dans ce domaine, elle pourra organiser des formations en mycologie pour un public plus large. Cependant, pour l'instant, l'équipe du CBIG est en phase d'apprentissage et ne peut pas encore être formatrice en mycologie.

Madame PENCHARD demande des clarifications sur les avantages de l'agrément par rapport à la situation actuelle du conservatoire botanique. Elle souhaite savoir ce que l'agrément apporterait de plus par rapport au rôle actuel du Conservatoire.

Madame la Présidente répond globalement et laisse à Monsieur GAYOT le soin d'affiner la réponse. Elle explique que le fait d'adosser un conservatoire botanique à l'Agence Régionale est une première au niveau national. Comme l'a mentionné Monsieur GAYOT, les fédérations des conservatoires botaniques suivent avec attention cette expérimentation. Ils envisagent même que les nouveaux conservatoires botaniques ou d'autres puissent adopter le statut d'EPCE (établissement public de coopération environnementale). Elle souligne les difficultés des conservatoires botaniques à stabiliser leur budget, ce qui a conduit à une baisse des vocations et des formations dans ce domaine. Avec la transition écologique, les besoins en botanistes augmentent, et il y a un regain d'intérêt pour les formations botaniques. Deux des botanistes qui accompagnent Monsieur GAYOT sont d'origine brésilienne, illustrant les défis du recrutement.

Madame la Présidente précise que le Conservatoire Botanique a été adossé à l'ARB malgré les réticences initiales de l'OFB. L'objectif est de faire monter en puissance le Conservatoire Botanique pour qu'il puisse obtenir un agrément national. Cet agrément permettrait un financement directement fléché par le ministère de la Transition écologique. En attendant, les fonds viennent de l'ARB-IG, avec des financements régionaux et de l'OFB. Elle indique que les administrateurs devront statuer sur la question de l'indépendance future du Conservatoire Botanique une fois agréé. Il faudra décider s'il devient totalement indépendant ou s'il reste adossé à l'ARB-IG. Ce choix pourrait être influencé par des considérations pratiques, comme le partage des fonctions support entre l'ARB-IG et le Conservatoire Botanique, surtout compte tenu des dotations limitées.

Madame la Présidente souligne l'importance du portage politique pour les conservatoires botaniques. Les agences régionales de la biodiversité, en incluant le Conseil régional, offrent un ancrage politique nécessaire pour la réussite des missions de biodiversité. Elle conclut en affirmant qu'il faut un portage financier, un portage de missions et que le portage politique est également crucial pour la subsistance des conservatoires botaniques.

Monsieur GAYOT complète en expliquant que l'agrément apporte non seulement des ressources financières accrues, mais aussi une légitimité importante sur les sujets d'intervention territoriale. Cette reconnaissance favorise également l'accès à d'autres financements, tant au niveau local que national.

Monsieur PILLI a quitté la réunion

MONSIEUR BROUILLON a quitté la réunion

Madame PENCHARD pose la question de savoir si cette reconnaissance pourrait influencer les projets d'aménagement et si elle se traduit juridiquement.

Monsieur GAYOT répond que, malgré la reconnaissance accrue, le conservatoire restera un organe consultatif. Dans le cadre de son rôle d'appui aux politiques publiques, le conservatoire sera impliqué dans divers volets de réglementation. Il précise que la DEAL sollicite déjà le conservatoire pour des avis réglementaires importants, et que cette pratique continuera. Cependant, le conservatoire n'a pas de pouvoirs de police ou de contrainte juridique ; son rôle est plutôt d'accompagner la DEAL et d'autres organismes dans les dossiers réglementaires.

Madame la Présidente annonce les prochaines interventions : Monsieur Jean-Michel ZAMMITE et ensuite Claire MAGNARD pour les demandes de prise de parole.

Monsieur ZAMMITE explique que, contrairement à ce qui a pu être suggéré, il n'est pas dans les compétences de l'ARB d'héberger un conservatoire botanique. Il précise que, bien que l'ARB puisse soutenir la création d'un conservatoire botanique, ce n'est pas de sa responsabilité de l'héberger, car ce ne sont pas des missions de l'Office français de la biodiversité (OFB). Il mentionne qu'il s'agit d'un débat d'ordre juridique et d'analyse des textes, et que les différentes institutions peuvent avoir des avis divergents.

Pour aller au-delà de ces débats juridiques, **Monsieur ZAMMITE** propose de se concentrer sur les solutions possibles. Il rappelle qu'une des options pour la Guyane, bien que celle-ci ait rencontré des difficultés pour émerger, a conduit à réfléchir à une structuration spécifique. Cette structuration consiste en la création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE) qui pourrait combiner les missions d'une ARB et celles d'un conservatoire botanique National (CBN). Il explique que ce modèle permettrait de créer un établissement public de coopération environnementale qui porterait à la fois les missions d'une ARB et celles d'un CBN. Les budgets seraient séparés mais les services seraient communs, assurant ainsi la continuité des actions de l'ARB tout en permettant au CBN agréé de bénéficier de crédits d'État.

Madame MAGNARD souligne que le besoin d'un conservatoire botanique agréé est pressant sur le territoire. Elle met en avant que l'agrément apporte une reconnaissance précieuse et exigeante, car il repose sur un dossier rigoureux et peut être révoqué si les standards ne sont pas maintenus. Cette reconnaissance est synonyme d'un travail substantiel en termes de connaissance et d'action de conservation. Elle note que le conservatoire botanique joue un rôle essentiel dans les missions régaliennes, telles que la mise à jour des arrêtés ministériels de protection et la fourniture d'avis techniques sur les projets d'aménagement soumis à autorisation. L'expertise développée est déjà remarquable et en pleine expansion, et elle souligne l'importance d'avoir une équipe solide pour accomplir ces missions, comme le démontre l'effectif actuel de l'organisation.

Madame MAGNARD exprime sa satisfaction quant aux avancées réalisées et la valeur ajoutée que représente la présence de l'ARB. Elle mentionne que cela permet de gagner en partage de missions, compétences, et réseaux. Elle remercie les responsables pour leur engagement et leurs efforts, soulignant que cet organisme est désormais crucial pour la biodiversité et comble des lacunes précédemment existantes.

Madame la Présidente remercie tous les intervenants pour leurs précisions. Elle souligne que, selon M. GAYOT, les sollicitations envers le Conservatoire Botanique sont nombreuses notamment les communes. Elle exprime ainsi la nécessité d'étendre les capacités du Conservatoire pour qu'il puisse assumer davantage de missions de suivi sur le territoire.

Madame SENE s'interroge sur la présentation budgétaire du Conservatoire. Elle demande si, tant que le Conservatoire reste intégré à l'ARB, il utilise une simple comptabilité analytique ou s'il dispose d'un budget annexe. Elle souligne l'importance d'une gestion rigoureuse des crédits affectés, même si cela peut sembler technique.

Madame la Présidente indique que, pour le moment, la gestion financière du Conservatoire Botanique se fait par comptabilité analytique, ce qui permet de suivre les flux financiers de manière distincte. Toutefois, une fois que le Conservatoire sera agréé, il devra disposer d'un budget annexe spécifique pour gérer ses finances de manière autonome.

Monsieur GAYOT ajoute que l'agrément est crucial pour garantir la pérennité du Conservatoire et qu'il répond à une demande locale. Il souligne que cet agrément permet au Conservatoire de rejoindre le réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), un réseau riche en expertise et en confiance, avec des missions confiées par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et d'autres partenaires nationaux. Ce réseau offre aussi des opportunités de financement, ce qui est un avantage considérable. Il précise que le Conservatoire doit être conscient des implications de cet agrément et des responsabilités qui l'accompagnent. En termes de perspectives, il mentionne la nécessité d'examiner l'évolution future du Conservatoire au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Il est important de rester prudent et de surveiller les évolutions dans d'autres conservatoires botaniques, notamment ceux qui se transforment en Établissements Publics de Coopération Environnementale (EPCE). Le Conservatoire Botanique de Corse, par exemple, est un service intégré à l'Office de l'Environnement de Corse, ce qui représente une configuration similaire. Monsieur GAYOT souligne la nécessité d'analyser toutes ces configurations et leurs implications pour l'avenir du Conservatoire, notamment en ce qui concerne le statut d'agrément et les conditions à respecter en cas de changement de statut.

Monsieur GAYOT conclut en soulignant l'importance de suivre ces évolutions avec attention et de manière réfléchie, en évitant de se précipiter, étant donné la complexité et la variété des initiatives en cours. Il ajoute que le ministère n'est pas en mesure de répondre s'il serait nécessaire de formuler à nouveau une demande d'agrément si le conservatoire devenait indépendant de l'ARB. M. GAYOT précise qu'il aimerait éviter cette option dans l'immédiat.

Monsieur ZAMMITE a expliqué qu'il était actuellement à l'île de la Réunion après avoir été à Mayotte le matin même. Étant donné l'heure tardive, la fatigue accumulée, et le fait qu'il n'avait pas mangé depuis le matin, il a décidé de se retirer de la réunion. Il a demandé à laisser la main à Monsieur Fabien BARTHELAT et a exprimé ses excuses pour cette situation.

Madame la Présidente a remercié Jean-Michel Zammite pour l'effort qu'il a fourni en étant présent malgré sa tournée à Mayotte et à la Réunion. Elle a exprimé sa gratitude pour sa contribution au conseil d'administration.

Monsieur ZAMMITE quitte la réunion.

Monsieur GAYOT a indiqué qu'il allait accélérer la présentation pour maintenir le quorum et permettre la délibération. Il a brièvement détaillé les réalisations :

- Mise en place du système d'information et transformation en pôle thématique.
- Dépôt lundi du projet de consolidation des espèces rares et menacées à l'échelle du territoire, financé par les Fonds Européens LIFE.
- Élaboration d'argumentaires pour des plans nationaux d'actions.
- Organisation de séminaires pour soutenir la filière végétale indigène et offrir un accompagnement technique aux acteurs concernés.
- Révision de la liste des espèces protégées pour la DEAL.
- Rédaction d'avis argumentés pour des projets de défrichement et d'aménagement.

- Diagnostic de l'état des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).
- Réalisation de clés botaniques et de modules taxonomiques.
- Développement de programmes de sciences participatives en collaboration avec le MNHN et des UMR (Unité Mixte de Recherche).

Il a souligné que ces actions ne représentaient qu'une partie des nombreuses initiatives réalisées ou en cours.

GRANDE MISSION CBN	THÈME	PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CBIG
Connaissance	Diagnostic et prospective	Inventaire et analyse continus de l'ensemble des besoins de connaissance
	Inventaires et suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Programme ZNIEFF (analyse + inventaires) • Sessions annuelles d'inventaires des placettes permanentes forêt sèche et forêt humide
	Gestion de fonds documentaires et herbiers	Revitalisation de herbier GUAD (plan d'actions et accompagnement sur un appel à projets)
	Formation	Formation d'initiation à la Lichénologie ou encore à la mycologie

GRANDE MISSION CBN	THÈME	PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CBIG
Gestion et diffusion des données	Construction du système d'information	Mise en place et gestion du système d'information du CBIG
	Mise en réseau et diffusion de la connaissance	Rôle de Pôle thématique Flore confié par la DEAL
Conservation des espèces	Mise en place de programme de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de consolidation des populations d'espèces rares et menacées (instruction en cours, note de concept acceptée) • Plans nationaux d'Action (Flore littorale sèche - argumentaire et préfiguration)
	Accompagnement des acteurs pour la restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire sur la filière végétal indigène (public prescripteurs liés à la restauration) • Accompagnements techniques des acteurs
Appui aux politiques publiques	Appuis sur dossiers réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la liste des espèces protégées (en cours) • Avis argumenté relatif à demande de dérogation Espèces protégées • Analyse des enjeux floristiques relative à demande d'autorisation de défrichement

GRANDE MISSION CBN	THÈME	PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CBIG
Appui aux politiques publiques	Appui sur politiques dossiers stratégiques et partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'état actuel d'inventaire des ZNIEFF et proposition de modernisation • Conventions cadres avec gestionnaires d'espaces naturels
Communication, Sensibilisation, Animation	Création d'outils	<ul style="list-style-type: none"> • Clef des arbres (en cours) • Module taxonomique sur le site de l'ARB-IG
	Mobilisation des acteurs	Développement partenarial d'un projet de sciences participatives (Floramer) (en cours)

Monsieur GAYOT continue son explication en mettant l'accent sur l'évolution de la structure. Il précise qu'actuellement, l'équipe compte 4,5 ETP (Équivalents Temps Plein). À partir du mois de juillet, il est prévu d'augmenter à 5 ETP. Il annonce également qu'en 2024, un poste de chargé de production végétale sera créé pour travailler en pépinière, comme cela avait été présenté lors du précédent conseil d'administration.

Monsieur GAYOT indique qu'un poste de chargé de mission pour les espèces envahissantes sera mis en place, en réponse à une urgence identifiée par tous. Il prévoit également de recruter un chargé de mission pour l'animation, afin de gérer les nombreuses sollicitations qui sont trop chronophages à traiter actuellement, mais qui répondent à une demande importante du territoire. La mutualisation du temps d'assistante administrative sera envisagée pour permettre un temps réellement dédié à cette fonction. Enfin, un poste de chargé de mission pour la gestion de collection est prévu à l'horizon 2026, avec la possibilité d'une évolution vers un poste de botaniste en fonction de l'évolution du conservatoire durant l'année 2025. Ainsi, en 2026, l'objectif est d'atteindre 8,35 ETP, financés en grande partie par le programme FEDER. Monsieur Gayot termine en indiquant qu'il a accéléré sa présentation et laisse la parole à Madame la Présidente.

Monsieur GAYOT ajoute qu'ils ont envoyé ce présent document aux autorités de tutelle pour avis sur une version provisoire, afin de vérifier sa recevabilité. Pour l'instant, tous les retours reçus de l'OFB, du ministère, des chercheurs locaux consultés, ainsi que des consultations internes au parc et à l'ONF, sont unanimement positifs. Le ministère a confirmé que le dossier était recevable. Il conclut ainsi, laissant la parole à Madame la Présidente.

POSTE	CONTRAT	ANNEE
Responsable de pôle	Poste permanent – 1 ETP	2022
CM base de données et géomatique	VSC - 0,5 puis 1 ETP (<i>évolution vers CDD dans le futur</i>)	2023
CMs botaniste	CDD – 2 ETP	2023
CM conservation / restauration	VSC – 0,5 puis 1 ETP (<i>évolution vers CDD dans le futur</i>)	2024
CM Production végétal ex-situ	VSC – 1 ETP	2024
CM EEE	CDD – 1 ETP	2025
CM animation	CDD – 0,25 ETP	2025
CM assistance administrative	CDD – 0,10 ETP	2026
CM gestion de collection	CDD – 1 ETP	2026

Madame la Présidente prend la parole, elle demande s'il y a d'autres observations. En l'absence de remarques supplémentaires, elle exprime ses remerciements et félicite le travail accompli par le Conservatoire Botanique. Elle rappelle que, comme l'a mentionné Monsieur Gayot, le conservatoire botanique est pleinement opérationnel depuis seulement sept mois. Les administrateurs avaient fixé l'objectif de déposer la demande d'agrément au second trimestre 2024, et cet engagement a été respecté. Elle adresse ses félicitations à l'ensemble de l'équipe du Conservatoire Botanique pour leur travail, la montée en puissance du projet, et le dépôt de la demande d'agrément. Elle souligne que, si cet agrément est obtenu, ce sera un événement historique, marquant la première fois que la Guadeloupe aura un conservatoire botanique agréé. Voilà ce qu'elle souhaitait souligner.

Monsieur GAYOT ajoute qu'un point important a été oublié : le ministère désigne déjà un auditeur. Cet auditeur, du Conseil national de la protection de la nature, vient dans le cadre du processus d'agrément. Il rencontrera les collaborateurs, les partenaires, ainsi que les membres du conseil d'administration. La visite est prévue pour septembre ou octobre, bien que la fenêtre exacte ne soit pas encore définie. L'avis de cet auditeur servira de base à la commission du Conseil national de la protection de la nature pour décider de l'agrément.

Madame la Présidente annonce qu'il est temps de mettre aux voix le projet d'établissement dont les administrateurs ont reçu le dossier. Elle demande aux administrateurs de prendre acte du débat intervenu sur le projet d'établissement du Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe, dans le cadre du dépôt du dossier d'agrément national.

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants

Etat	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Jean-Marie PILLI
	David MONTOUT	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Camille PELAGE	Bernard PANCREL
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (6 titulaires + 3 suppléants)	
En présentiel	6 (5 titulaires + 1 suppléant)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire + 1 suppléant	

Nombre de votants : 17

Ne prend pas part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

Voté à l'unanimité

Madame la Présidente remercie les participants pour leur confiance et souligne qu'il ne reste plus qu'à obtenir l'agrément pour le Conservatoire Botanique.

Monsieur PHILIS souligne qu'il ne suffit pas d'obtenir l'agrément ; il faut également faire vivre le conservatoire, car sans agrément, le projet pourrait disparaître.

Madame la Présidente confirme et passe au point suivant de l'ordre du jour. Elle annonce que les points de délibération sont terminés et que l'on va maintenant aborder la synthèse des engagements pris par la direction depuis le dernier conseil d'administration. Elle laisse la parole à Madame HERMANT.

RECAPITULATIFS DES ENGAGEMENTS DEPUIS LE CA DU 22 MARS

Madame HERMANT présente une synthèse des engagements pris depuis le Conseil d'Administration du 22 mars. Elle indique que, le 19 mars 2024, le dossier FEDER pour la sensibilisation à la protection de la biodiversité a été déposé et est en cours d'instruction, avec un montant de 1 973 422,15 €. Elle mentionne également la convention TE ME UM avec l'OFB et souligne les règles de fonctionnement du comité des partenaires.

Madame la Présidente demande des précisions sur le TE ME UM.

Monsieur BARTHELAT explique que le TE ME UM, est un appel à projets qui à une quinzaine d'année qui a vocation de financer des micro-projets, c'est-à-dire des projets de moins de 15 000 €, destinés à des petites actions et structures et pour des opérations ponctuelles. Il permet aussi du compagnonnage, c'est à dire que deux structures permettant d'échanger sur les bonnes pratiques et de former des structures naissantes. Le TE ME UM, piloté par l'OFB, est soutenu par divers acteurs, conservatoire des espaces naturels, le conservatoire du littoral et quelques autres acteurs nationaux. TE ME UM signifie "Terre et Mer Ultramarine" et donc c'est appel à micro-projet réservé exclusivement aux outre-mer. Le premier jury pour les Antilles a eu lieu la semaine précédente.

Madame la Présidente et **Madame HERMANT** remercient Monsieur BARTHELAT pour ces précisions.

Madame HERMANT poursuit avec le récapitulatif des actions menées depuis le 20 mars 2024

- Au 20 mars 2024 : La signature de la charte du réseau de tortues marines des Antilles françaises, dont l'ARB fait partie du comité technique.
- Le 22 mars 2024 : Le dépôt du dossier FEDER pour "l'animation des réseaux de la biodiversité", en cours d'instruction à la région, avec un montant de 444 000 €.
- Le 03 avril : L'accompagnement pour la structuration et le renforcement des compétences de l'ARB par l'AFD, pour un montant de 137 000 €, dont 62 000 € ont été versés à l'ARB. Ce soutien inclut le recrutement d'un ingénieur et la prise en charge d'un cabinet de conseil.
- Au 18 avril 2024 : Le financement de la préfiguration du CBIG par la DEAL, pour un montant de 74 900 €.
- Au 21 avril 2024 : La dotation statutaire de 30 000 € de la DEAL pour le Conservatoire Botanique.
- La convention de partenariat avec LPRIG, ainsi que les conventions avec les communes de La Désirade (Terre de Haut et Terre de Bas) et Capesterre de Marie-Galante, signées le 13, 15, et 16 mai.

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions du 19/03/2024 au 22/05/2024 (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
19 mars 2024	Dépôt de dossier FEDER « Sensibilisation à la protection de la biodiversité »	Région Guadeloupe Instruction FEDER	1 973 422,15€	
19 mars 2024	Convention COPA TE ME UM	OFB	-	Règle de fonctionnement du comité des partenaires TeMeUm
20 mars 2024	Charte du réseau tortues marines des Antilles Françaises	Pilote – DEAL Animateur - ONF	-	Engagement dans le réseau
22 mars 2024	Dépôt de dossier FEDER « Animation des réseaux de la biodiversité »	Région Guadeloupe Instruction FEDER	444 198,35€	

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions du 19/03/2024 au 22/05/2024 (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
03 avril	Accompagnement à la structuration et au renforcement des compétences de l'ARB-IG	AFD	137 000€ dont 62 000€ versée à l'ARB-IG	Recrutement ingénieur subventions + prise en charge cabinet conseil
18 avril 2024	Financement pour la préfiguration du CBIG	DEAL	74 900€	
21 avril 2024	Convention dotation statutaire	DEAL	30 000€	
13 mai 2024	Convention de partenariat LPRIG	Commune de La Désirade	-	
15 mai 2024	Convention de partenariat LPRIG	Commune de Terre-de-Haut	-	
15 mai 2024	Convention de partenariat LPRIG	Commune de Terre-de-Bas	-	
16 mai 2024	Convention de partenariat LPRIG	Commune de Capesterre de Marie-Galante	-	

Madame la Présidente reprend la parole et confirme que toutes les conventions et engagements pris par la direction depuis le Conseil d'Administration du 22 mars dernier ont été présentés. Elle demande s'il y a des questions ou des demandes de précision. Elle signale un souci avec la commune de Terre-de-Bas, qui a exigé une visite ministérielle sur son territoire pour signer la convention.

Madame la Présidente a informé la maire qu'elle ne pouvait pas garantir cette visite, mais qu'elle demanderait au ministère de visiter Terre-de-Bas si un déplacement était prévu pour LPRIG.

Sans autres questions, **Madame la Présidente** passe au point d'information relatif au groupe de travail sur le temps de travail hebdomadaire et donne la parole à Madame COLAS.

POINT D'INFORMATION RELATIF AU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

Madame COLAS informe que la loi du 6 août 2019, relative à la transformation de la fonction publique, impose depuis le 1er janvier 2022 une obligation de 1607 heures de travail annuel pour toutes les collectivités. Cette obligation inclut les 25 jours de congés et les 8 jours fériés annuels.

Madame la Présidente précise que cette obligation de 1607 heures s'applique par salarié.

Madame COLAS confirme que les 1607 heures sont calculées annuellement et expliquent que cette norme inclut les 25 jours de congés et 8 jours fériés, en moyenne. Toutefois, en Guadeloupe, il faut également prendre en compte :

- Le 27 mai, jour férié.
- Les jours chômés tels que les jours gras (3), mi-carême (1), vendredi saint (1), Schoelcher (1), et la Toussaint (1).

En conséquence, l'ARB-IG ne respecte pas les 1607 heures, et le volume horaire actuel n'est pas représentatif du temps de travail effectif des agents. Les agents travaillent donc au-delà de ce nombre d'heures. Pour résoudre ce problème, un groupe de travail interne est mis en place pour redéfinir les volumes horaires hebdomadaires de chaque agent. Actuellement fixé à 35 heures par semaine, le groupe de travail se compose de la présidence, de la direction, de l'agent en charge des ressources humaines, d'un représentant du personnel, et un agent autre qu'un responsable de pôle. Les modifications seront ensuite intégrées dans le règlement intérieur, soumis au Comité Social Territorial (CST), au CDG971, et adopté par le Conseil d'Administration de l'ARB.

Madame la Présidente ajoute que les négociations annuelles obligatoires seront engagées pour parvenir à un consensus sur les 1607 heures à dégager par agent.

Madame SENE propose de se pencher sur les bonnes pratiques appliquées par d'autres organisations. Elle suggère qu'il serait peut-être plus simple et efficace de s'inspirer de solutions déjà mises en place ailleurs plutôt que de développer un nouveau modèle de travail.

Madame la Présidente confirme que l'ARB-IG est en train d'examiner les bonnes pratiques pour élaborer une solution coconstruite. Elle explique que, malgré la mise en place des 1607 heures, elle constate que certains agents, y compris elle-même, reçoivent des réponses à des emails envoyés très tard dans la nuit. Elle assure que l'objectif est de trouver un compromis équilibré.

Monsieur LOUISY attire l'attention sur le fait qu'il existe déjà de nombreux recours devant les Prud'hommes concernant ces questions. Il exprime son inquiétude quant à la réputation de la Présidente et souhaite éviter toute situation qui pourrait lui nuire.

Madame la Présidente réagit en expliquant que, dans son cas, elle envoie des emails sans attendre de réponse immédiate, et que les réponses rapides ne sont pas systématiquement requises. Elle ajoute que, bien qu'elle reçoive parfois des réponses tardives, cela ne signifie pas qu'elle exige une disponibilité à toute heure. Elle précise également que certaines personnes, comme le président de région, sont accessibles à des heures tardives, mais cela n'est pas une obligation en dehors de ces heures en poste.

Madame PENCHARD confirme qu'elle, de son côté, elle ne répond pas aux emails à 2 heures du matin.

Madame la Présidente annonce que le prochain point de l'ordre du jour concerne les conférences de lancement. Elle passe la parole à Madame MARIE CHARLOTTE pour faire un point détaillé sur ce sujet.

**POINT D'INFORMATION RELATIF AUX CONFERENCES DE LANCEMENT POUR LPRIG
+ IMPLICATION DES ADMINISTRATEURS**

Madame MARIE CHARLOTTE fait un point sur la semaine de lancement officiel du projet, qui a eu lieu du 13 mai. Les conférences de lancement ont eu lieu dans les îles du Sud, suivant le programme établi :

- La Désirade – Premier lieu de la série de conférences.
- Terre de Haut – Deuxième conférence.
- Terre de Bas – Troisième étape.
- Marie-Galante – Dernière conférence, réalisée le jeudi.

En complément, un film intitulé "*Caraiïbe Sauvage*", réalisé par Franck DECLUZET, a été projeté.

Madame MARIE-CHARLOTTE indique que les conférences ont attiré entre 20 et 30 personnes par territoire, à l'exception de Marie-Galante, où la participation a été moins importante en raison du festival de Blues, qui avait lieu en même temps. La couverture médiatique a été bonne, avec des reportages diffusés sur les radios locales, à la télévision, et dans la presse écrite.

La semaine a également permis aux chercheurs de finaliser le repérage des sites nécessaires aux collectes. Ils ont notamment pu résoudre des problèmes logistiques rencontrés à La Désirade, où les premiers repérages avaient été perturbés. Grâce à cette période supplémentaire, les chercheurs ont pu compléter les repérages d'espèces et intégrer les données dans les bases prévues.






EXPLORATION MARINE ET TERRESTRE




Lundi 13 mai 2024	La Désirade Salle des fêtes de Beauport
Mardi 14 mai 2024	Les Saintes - Terre de Haut Mairie - salle des célébrations
Mercredi 15 mai 2024	Les Saintes - Terre de bas Mairie - salle des célébrations
Jeudi 16 mai 2024	Marie-Galante OMCS - Capiteiro de Marie-Galante

CONFÉRENCES DE LANCEMENT
 "La Planète revisitée des îles de Guadeloupe"

18 h Présentation du projet
 et signatures officielles avec les communes

Projection de film
 "Caraïbes sauvages, les rivages de la biodiversité",
 Franck Deduzet - 2018




Madame MARIE CHARLOTTE conclut le point sur les conférences de lancement en précisant que les supports de communication sont en cours de finalisation. Les administrateurs ont déjà reçu l'affiche générale du projet ainsi que la planche des logos des partenaires. Les conférences de lancement ayant été complètes, la prochaine étape sont les missions terrains.

Madame MARIE CHARLOTTE informe que prochainement les administrateurs de l'ARBIG seront contactés concernant ces missions terrain. Chaque territoire aura des jours spécifiques dédiés pour ces visites, elle stipule aux administrateurs qu'ils seront invités à choisir les jours qui leur conviennent parmi les dates proposées pour participer aux visites de terrain. Les lieux concernés seront Terre de Haut, Terre

de Bas, Marie-Galante, et La Désirade. L'ARBIG s'occupera de la logistique nécessaire pour amener les administrateurs sur les sites concernés. Un programme détaillé sera inclus dans l'invitation, comprenant les visites de laboratoire et les rencontres avec les chercheurs présents sur place.



Madame la Présidente rappelle que l'expédition débutera sur la troisième semaine de septembre et se poursuivra jusqu'au 14 novembre inclus. En réponse à une demande des citoyens, deux conférences seront organisées avec les chercheurs pour présenter le projet "La Planète Revisitée" sur la Guadeloupe dit continentale, en complément des conférences réalisées dans les îles du Sud. Les administrateurs seront informés et mobilisés pour ces journées de terrain, avec une prise en charge complète des déplacements et de la journée. Madame la Présidente annonce également qu'un déplacement du ministre, Monsieur BECHU, ou son secrétaire d'État, Monsieur BERVILLE, est prévu entre le 1er et le 3 octobre, sous réserve de la disponibilité du calendrier gouvernemental.

Madame la Présidente souligne que le Président du MNHN et le Directeur de l'OFB seront également présents lors de cette visite, et que cela doit être une célébration de la biodiversité. Madame la Présidente exprime sa gratitude envers les nombreux partenaires qui ont soutenu l'équipe de ce projet depuis près de deux ans et demi, notamment le Parc National de la Guadeloupe, l'ONF, le Conservatoire du Littoral, la DEAL, l'Office de l'Eau, la Région Guadeloupe, l'Office Français de la Biodiversité, le Département, le Rectorat, la Direction de la Mer, et le Comité Régional des Pêches. La Présidente souligne qu'ils ont tenu à ce que tous les marins pêcheurs qui vont être recrutés pour accompagner les chercheurs sur les opérations marines soient des membres des associations locales de pêche. Elle mentionne aussi les contributions significatives des communes, Terre de Haut, Terre de Bas, Capesterre de Marie-Galante, La Désirade qui se sont mobilisées et mettent à disposition des salles afin que les laboratoires éphémères puissent se monter. Ce sont plus d'une centaine de chercheurs nationaux et internationaux et locaux qui vont être sollicités.

De plus avec le mécénat des entreprises se sont engagées au côté de l'ARBIG, Madame la Présidente cite ENERGIPOLE, CITEO, la fondation EDF, EDF énergies renouvelables et la fondation Crédit Agricole. Elle indique qu'EDF serait prêt à travailler sur les trames noires avec l'ARB-IG.

Madame MARIE-CHARLOTTE termine le point en précisant également NANIBIO, une conférence scientifique en Guadeloupe se tenant tous les deux ans auquel elle souligne l'importance de leur contribution pour le mécénat.

Madame la Présidente précise qu'il y a une trentaine de partenaires impliqués dans le projet, avec plusieurs nouveaux partenaires en cours d'intégration, dont le groupe Bernard HAYOT. Elle informe qu'une subvention significative de 80 000 € a été obtenue d'une banque publique, l'AFD, ce qui est un soutien crucial pour le projet. Elle mentionne également que l'engouement des entreprises pour la transition écologique est fort, et que l'agence mettra en place un dispositif local pour "entreprises engagées pour la nature". Les entreprises souhaitent une meilleure visibilité de leurs actions de développement durable, et l'agence s'engage à faciliter cette visibilité.

Madame MARIE CHARLOTTE mentionne l'Université des Antilles un partenaire important, surtout pour l'aspect pédagogique du projet.

Madame SENE ajoute une information concernant la trame noire. Elle explique que le parc national de la Guadeloupe a lancé un programme LIFE et a réalisé un diagnostic territorial sur la trame noire. Ce diagnostic est soutenu par des subventions, et il est essentiel pour informer les actions futures.

Madame la Présidente souligne que le projet en cours est le premier grand projet porté par l'agence. Elle exprime sa satisfaction quant à l'engagement de l'équipe et au soutien des fonds européens. La direction Europe a joué un rôle crucial dans la construction du projet et a permis de surmonter divers obstacles, tels que les défis liés au recrutement. Elle note que les fonds européens ont offert une flexibilité précieuse, permettant d'adapter les lignes budgétaires aux besoins spécifiques du territoire. Cette souplesse a été essentielle pour la bonne marche du projet. La Présidente rappelle que, bien que ce soit le dernier conseil d'administration avant le démarrage du projet, d'autres réunions sont prévues pour assurer le suivi.

Madame Valérie SENE annonce qu'il s'agit de son dernier conseil d'administration en tant qu'administratrice, puisqu'elle quittera le parc national le 16 juin. Elle exprime sa gratitude pour l'opportunité d'avoir contribué au projet et à la biodiversité de la Guadeloupe.

Madame la Présidente remercie chaleureusement Madame SENE pour son engagement et ses précieux conseils. Elle souligne que son expertise a été particulièrement utile lors des premières difficultés rencontrées par l'agence.

Madame SENE indique que bien qu'elle quitte son poste, elle sera toujours disponible pour offrir son soutien et ses conseils si nécessaire.

La Présidente exprime son immense plaisir d'avoir travaillé avec elle et lui souhaite beaucoup de succès dans ses futures aventures.

Madame SENE répond que ce fut un plaisir partagé de contribuer à la préservation de la biodiversité de la Guadeloupe. Elle remercie l'équipe et l'agence pour leur collaboration enrichissante.

POINT D'INFORMATION SUR LE CALENDRIER DES PROCHAINS CA

Madame la Présidente rappelle que les prochaines dates de conseils d'administration sont le 28 août, le 11 octobre et le 6 décembre. La réunion du 28 août sera principalement dédiée à l'élection de la présidence.

Madame Isabelle JOMIE demande des clarifications sur les dates, ayant noté celle du 28 août.

Madame la Présidente confirme les dates : 28 août, 11 octobre et 6 décembre.

Calendrier prévisionnel des séances du CA de l'ARB-IG 2024

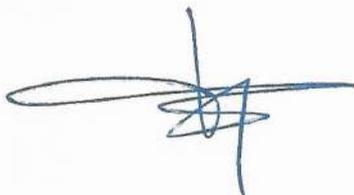
Dates	Points-clés à l'ordre du jour
1er Mars 2024	CA Orientations budgétaires
22 mars 2024	CA Budget primitif 2024
07 mai 2024	CA -vote des marchés LPR IG (n'a pas été nécessaire, le seuil de marché n'a pas été atteint)
4 juin 2024	CA -Election de la vice-présidence
28 août 2024	CA -Election de la présidence
11 octobre 2024	CA
6 décembre 2024	CA

Madame la Présidente conclut en remerciant tous les participants.

En l'absence de demande de parole, **la Président** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 12h03.

Fait à Gourbeyre, le 03 septembre 2024

La présidente du Conseil d'administration de l'ARB-IG



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

[illegible text]

[illegible text]